

Direction juridique et de la coordination
administrative
Service du conseil municipal



VILLE DE NOUMEA

CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 7 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 7 février à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Sonia LAGARDE	M.	Christophe DELIERE
M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Laurène CASSAGNE
Mme	Chantal BOUYE	M.	Michel DESMEUZES
Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Christine BELLET
M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Liliane CONDOUMY
M.	Warren NAXUE	M.	Claude CHARLOT
M.	Marc ZEISEL	Mme	Muriel GERMAIN
Mme	Pascale SERVENT	Mme	Christiane SARIDJAN
M.	Michel FONGUE	Mme	Magali MANUOHALALO
Mme	Janine BAJON	M.	Jérémy KATIDJO-MONNIER
Mme	Cindy PRALONG	Mme	Laurie HUMUNI
M.	Philippe BLAISE	Mme	Veylma FALAE
Mme	Stéphanie PAIMAN	M.	Emmanuel BERART
M.	Alexandre MACHFUL	M.	Eric MELTESALE
M.	Bruno CAPY	Mme	Christine LE SAINT
M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER
Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Jonas TAOFIFENUA
Mme	Kimberley BARONI		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

M.	Patrick GUILLON	M.	Christophe DELESSERT
Mme	Françoise SUVE	Mme	Charlotte THAIWE
Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Tuilogona O'CONNOR
Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Makaokio FIHIPALAI
M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Patrick SAKOUMORI
Mme	Naïa WATEOU	M.	Daniel HINSCHBERGER
M.	Luc BRUN	M.	Joseph BOANEMOA
Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Jeanne POELLABAUER

*

* *

*

L'administration municipale était représentée par :

- MM. Romain PAIREAU, secrétaire général
 Louis GAUTHÉ, secrétaire général adjoint en charge du pôle aménagement
 Marc-Olivier VERGÉ, secrétaire général adjoint en charge du pôle vie locale
 Jennifer GRANERO, secrétaire générale adjointe en charge du pôle ressources
 Olivier BUFFETEAU, directeur des systèmes d'information
 Laurent GRAPIGNON, directeur de la police municipale
 Didier POURCELOT, chef de la division aménagements et constructions publics
 Laurent VIGNON, directeur des risques sanitaires
 Jean-Baptiste GUENEGAN, directeur de l'urbanisme
 Jean BRUDI, directeur de l'espace public
 Jean-Gaël GRANERO, directeur des ressources humaines
 Dominique VULAN, directeur des finances
- Mmes Agnès LETELLIER, directrice de la politique de la ville
 Claudia CHASSARD, directrice de la culture, du patrimoine et du rayonnement
 Géraldine BOURGOIN, directrice des services d'incendie et de secours
 Céline MARTINI, directrice juridique et de la coordination administrative
 Séverine BAZIN, chef du service par intérim du conseil municipal
 Catherine ROY, secrétaire au service du conseil municipal
 Arielle HONDA, secrétaire au service du conseil municipal

Le cabinet du maire était représenté par :

- M. Eric-Marie MAUGARD, directeur de cabinet
 Mme Christine BAHARI, chef de cabinet

*
 * *
 *

SOMMAIRE

EXAMEN DES AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DU PRESENT CONSEIL MUNICIPAL :

- | | | |
|------|--|---------|
| I - | APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023 | PAGE 05 |
| II - | NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE HORS COMMISSION | PAGE 05 |
| - | n° 2024/1 : relative au débat sur les orientations budgétaires 2024 | |

*
 * *
 *

Mme le Maire :

Je déclare la séance ouverte.

Je salue les membres du conseil, les représentants des services, le public et la presse.

Je vais procéder à l'appel des membres et signaler le cas échéant les procurations.

Mme	Sonia LAGARDE	
M.	Jean-Pierre DELRIEU	
Mme	Chantal BOUYE	
M.	Patrick GUILLON	ABSENT. A donné procuration à M. Jean-Pierre DELRIEU
Mme	Fabienne CHARDIGNY	
M.	Tristan DERYCKE	
Mme	Diane BUI-DUYET	
M.	Warren NAXUE	
Mme	Françoise SUVE	ABSENTE. A donné procuration à M. Marc ZEISEL
M.	Marc ZEISEL	
Mme	Pascale SERVENT	
M.	Michel FONGUE	
Mme	Janine BAJON	
Mme	Vaimoe ALBANESE	ABSENTE. A donné procuration à M. Warren NAXUE
Mme	Isabelle LAFLEUR	ABSENTE. M'a donné procuration
M.	Nicolas BRIGNONE	ABSENT. A donné procuration à M. Michel FONGUE
Mme	Cindy PRALONG	ABSENTE. A donné procuration à Mme Muriel GERMAIN
M.	Philippe BLAISE	
Mme	Naïa WATEOU	ABSENTE. A donné procuration à M. Christophe DELIERE
M.	Luc BRUN	ABSENT. A donné procuration à M. Tristan DERYCKE
Mme	Valérie LAROQUE	ABSENTE. A donné procuration à Mme Janine BAJON
M.	Christophe DELESSERT	ABSENT. A donné procuration à Mme Liliane OCNDOMY
Mme	Charlotte THAIAWE	ABSENTE. A donné procuration à Mme Chantal BOUYE
Mme	Stéphanie PAIMAN	
M.	Alexandre MACHFUL	
M.	Bruno CAPY	
Mme	Tuilogona O'CONNOR	ABSENTE. A donné procuration à M. Alexandre MACHFUL

- M. Marc LE LEIZOUR
 Mme Anne-Christine CHIMENTI
- Mme Kimberley BARONI
 M. Christophe DELIERE
 Mme Laurène CASSAGNE
 M. Michel DESMEUZES
 Mme Christine BELLET
 M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
 Mme Liliane CONDOUMY
 M. Claude CHARLOT
 Mme Muriel GERMAIN
 M. Makaokio FIHIPALAI **ABSENT.**
 M. Patrick SAKOUMORI **ABSENT. A donné procuration à
 Mme Pascale SERVENT**
- Mme Christiane SARIDJAN
 M. Daniel HINSCHBERGER **ABSENT. A donné procuration à
 Mme Fabienne CHARDIGNY**
- Mme Magali MANUOHALALO
 M. Jérémie KATIDJO-MONNIER
 M. Joseph BOANEMOA **ABSENT. A donné procuration à
 Mme Laurie HUMUNI**
- Mme Laurie HUMUNI
 Mme Veylma FALAE0
 M. Emmanuel BERART
 M. Eric MELTESALE
 Mme Christine LE SAINT
 M. Bernard LAVANDIER
 Mme Jeanne POELLABAUER **ABSENTE. A donné procuration à
 Mme Diane BUI-DUYET**
- M. Jonas TAOFIFENUA

Le quorum est atteint, notre séance peut se tenir.

Je vous propose que Madame Kimberley BARONI soit désignée secrétaire de
 séance.

ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

Nous allons procéder à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour de ce conseil
 municipal.

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

Mme le Maire :

Dans la discussion générale, y-a-t-il des observations sur ce procès-verbal ?

PAS D'OBSERVATIONS
PAS D'OPPOSITIONS

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023 est approuvé.

*
* *
*

ARRIVEE DE Mme Cindy PRALONG

II - NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE N° 2024/1 – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Dans sa dernière publication de décembre sur les tendances conjoncturelles du 3^{ème} trimestre 2023, l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) confirme le ralentissement de l'économie calédonienne.

Au 3^{ème} trimestre 2023, l'indicateur du climat des affaires continue de diminuer avec -3,4 points après quatre trimestres consécutifs de baisse, marqués par les incertitudes pesant sur les perspectives d'avenir du secteur du nickel calédonien. Ce manque de visibilité sur une année est partagé par les chefs d'entreprises et encouragé par les difficultés auxquelles le pays doit faire face : le déficit persistant des comptes sociaux, les tensions sur les finances publiques de la Nouvelle-Calédonie. Pourtant, l'emploi affiche un dynamisme et l'inflation reste modérée.

L'emploi salarié privé a enregistré une bonne progression au premier semestre grâce au secteur de la construction. Cependant, la croissance de l'emploi ralentit dans tous les secteurs confondus et ce, probablement jusqu'à la fin de l'année 2023, sur fond de progression modeste de l'activité économique.

En 2023, les stocks mondiaux de nickel baissent de -31,7 % sur un an, le cours du nickel recule également de -9,2 % au 3^{ème} trimestre pour s'établir à 9,2 US\$/lb. Au plan local, l'extraction minière progresse de 9,3 % ainsi que la production métallurgique en glissement annuel avec une progression de ferronickel en hausse de 32,5 % sur un an. Cependant, la situation des trois industriels reste plus que jamais fragile avec l'absence de rentabilité et l'annonce de l'arrêt de financements.

Dans le secteur du BTP, la conjoncture reste atone. L'index BT 21 se stabilise sur le 3^{ème} trimestre mais enregistre une progression de 2,1 % sur un an. Les prix des matériaux de construction ont augmenté de 9,4 % depuis le 4^{ème} trimestre 2021, impactant et fragilisant certaines entreprises du bâtiment qui n'ont pas pu les répercuter sur les contrats. Enfin, les chefs d'entreprise prévoient une dégradation de leur activité sur les mois à venir.

S'agissant de l'activité touristique, elle poursuit sa progression. Le nombre de touristes (40 219) séjournant sur le territoire au 3^{ème} trimestre dépasse son niveau d'avant la crise sanitaire. A l'instar du trafic aérien international, celui des croisières est en hausse au 3^{ème} trimestre avec 19 paquebots même si seules les communes de Nouméa et Lifou accueillent des croisières depuis 2022.

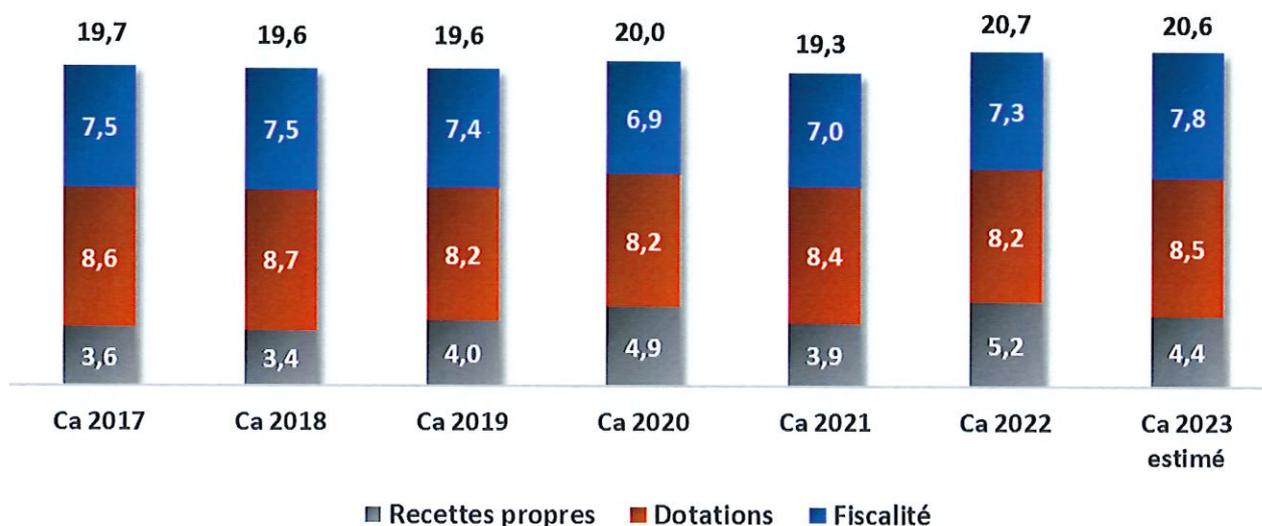
Depuis la sortie de la crise sanitaire et du processus référendaire, les attentes d'une reprise économique persistent parmi les professionnels et les collectivités. Or, les incertitudes sur les finances publiques calédoniennes, ajoutées aux déficits des comptes sociaux et à la situation fragilisée des trois usines métallurgiques laissent peu d'optimisme sur la relance économique escomptée. Pour autant, les communes continuent d'investir pour la relance de l'investissement malgré des marges de manœuvre financières plus réduites, mais avec le fidèle soutien de l'Etat.

En dernier lieu, de fortes inquiétudes sont provoquées par la situation critique de la société Enercal et par le plan d'urgence envisagé pour assurer la poursuite de ses opérations. Ce plan de sauvetage qui a été adopté par le congrès le 18 janvier dernier, prévoit que particuliers, entreprises et collectivités contribuent au renflouement de la société, qui accuse un déficit très important de plus de 13 milliards de francs CFP. Il est donc prévu un abaissement du taux plafond utilisé pour déterminer la part des redevances communales prise en charge par le système électrique et la réduction de 5 % du forfait de rémunération perçu par les gestionnaires de réseaux de distribution au titre de leurs charges d'exploitation. Par ce dispositif, outre la hausse inévitable du coût de l'électricité, les communes se verraient privées de ressources financières importantes, au titre de la redevance électrique qui pourrait par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie être ramené de 11 à 2% et ce avant la fin du 1^{er} trimestre 2024. L'impact pour la ville de Nouméa s'établirait à 555 millions de francs CFP. C'est pourquoi les maires de l'Association Française des Maires sont mobilisés contre ce projet pour défendre les intérêts de leurs communes qui font face depuis de nombreuses années à l'érosion de leurs ressources d'une part, et qui restent très exposées à des décisions locales, trop souvent sans concertation préalable, impactant leurs finances, d'autre part.

II. LA SITUATION DE LA VILLE TOUJOURS PRESERVEE

1. Une épargne en progression

Evolution des recettes de fonctionnement (en MF)



Globalement, les recettes de fonctionnement 2023 se stabilisent autour de 20 milliards de francs CFP comme en 2022 mais avec différentes variations enregistrées entre les catégories de recettes : sur la fiscalité (+535 millions de francs CFP), sur les dotations (+291 millions de francs CFP) et sur les recettes propres (-869 millions de francs CFP).

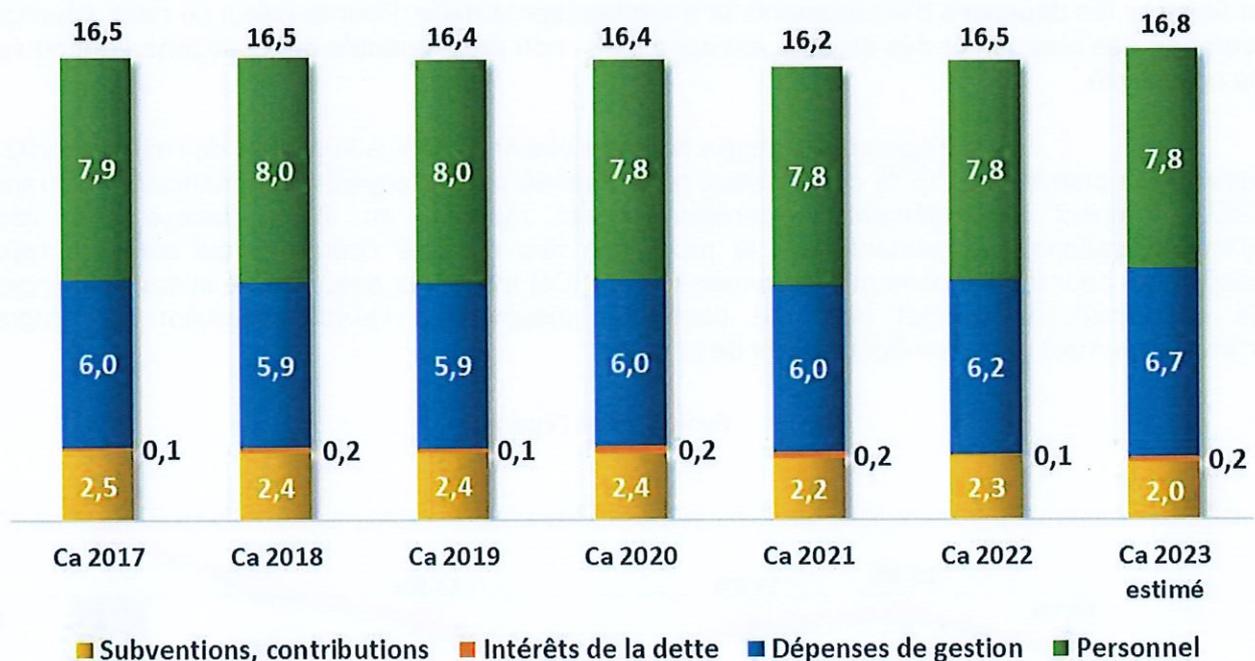
Depuis la sortie de la crise COVID, la progression des recettes fiscales se poursuit en 2023 avec une hausse de 535 millions de francs CFP dont 321 millions de francs CFP enregistrés sur les centimes additionnels et 214 millions de francs CFP sur les autres produits fiscaux.

En matière de dotations, elles ont également progressé de 291 millions de francs CFP, à la faveur principalement du fonds intercommunal de péréquation (FIP) à hauteur de 219,7 millions de francs CFP et de la dotation globale de fonctionnement à hauteur de 58,5 millions de francs CFP. S'agissant du FIP, un réajustement des dotations a été opéré en 2023 en raison d'une fiscalité plus favorable au niveau du territoire en 2022 dont le rendement a été meilleur que celui attendu parce que basé sur l'inflation.

Enfin, les recettes propres diminuent de 869 millions de francs CFP, due à la baisse des produits exceptionnels de cession d'immobilisations (-1,1 milliard de francs CFP) mais qui est atténuée par la subvention exceptionnelle d'équilibre du budget annexe des déchets d'un montant de 271,9 millions de francs CFP.

En contrepartie, la Ville maintient sa stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement dont l'enjeu est de préserver l'épargne nécessaire au financement du programme d'investissement. On note cependant une légère hausse des dépenses en 2023.

Evolution des dépenses de fonctionnement (en MF)



Les dépenses de fonctionnement progressent légèrement de 295 millions de francs CFP par rapport à 2022. Hormis les charges de personnel qui restent stables, les dépenses en hausse ont été constatées sur les dépenses de gestion (471 millions de francs CFP) et sur les intérêts de la dette (+39 millions de francs CFP), tandis que les subventions et contributions sont en recul de -215 millions de francs CFP.

Les charges de personnel (refacturation des budgets annexes incluse) restent stabilisées à 7,8 milliards de francs CFP depuis 2020, malgré l'incidence de l'effet Glissement-Vieillesse-Technicité, le nouveau statut des agents contractuels de droit public, le relèvement des taux de cotisation à la caisse locale de retraite et la hausse du point d'indice. Grâce aux efforts de maîtrise de ses dépenses, la Ville a ainsi pu absorber l'impact de ces charges supplémentaires évaluées à 270 millions de francs CFP.

En revanche, les dépenses de gestion ont progressé de 471 millions de francs CFP par rapport à 2022, portant sur de nouvelles charges exceptionnelles en raison notamment des contentieux sur la taxe sur les jeux (140,5 millions de francs CFP) et de la subvention exceptionnelle d'équilibre du budget annexe des déchets d'un montant de 271,9 millions de francs CFP. Déduction faite de ces charges exceptionnelles, les dépenses globales seraient en baisse de 129,6 millions de francs CFP par rapport à 2022.

S'agissant des subventions et contributions, elles diminuent respectivement de -81 millions de francs CFP et de -133 millions de francs CFP par rapport à 2022. En matière de subventions, les baisses ont porté notamment sur celles allouées aux établissements publics : caisse des écoles (-12 millions de francs CFP) et centre communal d'action sociale (-20 millions de francs CFP) rendues possibles par l'utilisation d'excédents antérieurs.

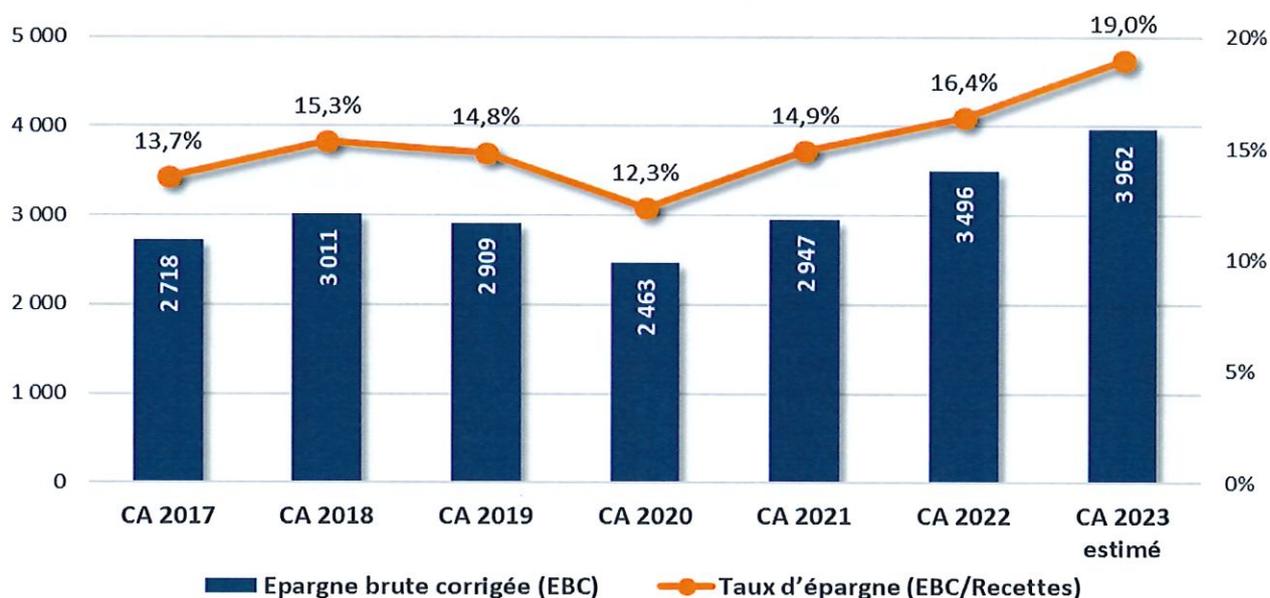
Quant aux contributions aux syndicats intercommunaux, elles ont été ajustées aux besoins réels de chaque structure pour 2023.

Ainsi, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la progression des recettes (hors éléments exceptionnels) génèrent une épargne en progression par rapport à 2022.

Pour rappel, l'épargne correspond à l'excédent de recettes sur les dépenses servant à financer les dépenses d'équipements et à rembourser la dette. Pour le calcul du ratio, l'épargne est corrigée des charges et des produits exceptionnels, non représentatifs du fonctionnement courant de la collectivité.

Ainsi, l'épargne dégagée devrait s'établir à 19 % à la clôture de l'exercice 2023, au-dessus du plancher de 15 % des recettes recommandé par les organismes financiers. Par rapport à 2022, l'impact des éléments exceptionnels est moindre en 2023 (baisse des cessions d'immobilisations) augmentant ainsi la proportion des recettes courantes qui alimente l'épargne disponible pour le financement de l'investissement. Cet indicateur essentiel de la santé financière de la collectivité, lui permet donc de contribuer aisément à l'autofinancement du programme d'investissement et au remboursement de la dette.

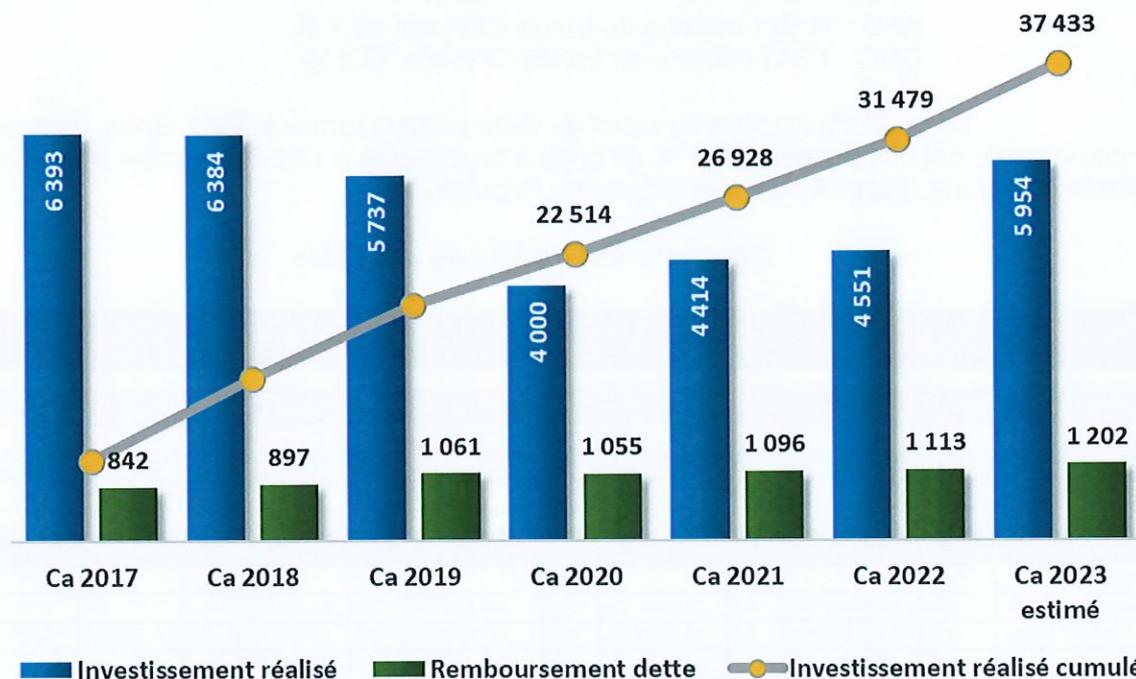
Evolution de l'épargne



2. La progression du programme d'investissement

Depuis la sortie de la crise COVID en 2021, la réalisation du programme d'investissement s'est intensifiée en 2023, atteignant un niveau d'investissement de près de 6 milliards de francs CFP, soit une moyenne annuelle de 5,3 milliards de francs CFP sur la période 2017-2023.

Evolution du programme d'investissement (en MF)



L'investissement cumulé de la collectivité s'élève à 37,4 milliards de francs CFP sur la période. Cet engagement financier important illustre parfaitement l'action de la Ville pour son développement, l'amélioration du cadre de vie des administrés et le soutien à l'économie locale.

Le mode de financement des investissements réalisés reste sain, basé principalement sur des ressources non coûteuses, à savoir l'épargne (46 %), les subventions d'investissement (18 %) et par l'emprunt à hauteur de 37 %.

Evolution du financement des programmes d'investissement (en MF)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total 2017-2023
Investissement réalisé	6 393	6 384	5 737	4 000	4 414	4 551	5 954	37 433
Epargne nette	41%	33%	41%	60%	46%	51%	60%	46%
Subventions	18%	9%	19%	13%	30%	16%	22%	18%
Emprunt	41%	58%	40%	27%	24%	33%	18%	37%

3. Un endettement toujours modéré et une solvabilité assurée

Fin 2023, l'encours de la dette s'élève à 13,8 milliards de francs CFP et le taux d'endettement de la Ville s'établit à 67 % des recettes (contre 68 % en 2022), en-deçà de la limite maximale de 150 % préconisée par les bailleurs de fonds.

La capacité de désendettement, en dessous des 7 années d'épargne nécessaire, s'améliore avec 3,5 années contre 4,1 années fin 2022, pour garantir le remboursement intégral du stock de la dette en y consacrant toute l'épargne disponible.

La Ville conserve donc ses marges de manœuvre pour recourir à l'emprunt avec un endettement modéré et une solvabilité assurée.

A la clôture de l'exercice 2023, l'encours de la dette communale se répartit entre l'Agence Française de Développement (AFD) et la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) comme suit :

- AFD : 11 971 millions de francs CFP soit 86,7 %,
- CDC : 1 843 millions de francs CFP soit 13,3 %.

Le profil d'extinction du stock de dette porte le terme à 2043. Enfin, la structure de la dette communale est composée à 86,7 % de prêts à taux fixe et à 13,3 % de prêts à taux indexés sur des livrets d'épargne (Livret A ou Livret d'Epargne Populaire).

STRUCTURE DE LA DETTE AU 31/12/2023

CATÉGORIE	TAUX MOYEN	ENCOURS	%	ANNUITÉ RA INCLUS	%	AMORT. HORS RA	%	INTÉRÊT	%	ICNE	%	DURÉE RÉG. MOYENNE
TYPE DE TAUX												
Fixe	1,41	11 971 347 523	86,7	1 067 226 630	78,3	919 721 234	80,6	147 505 396	66,7	61 285 582	61,7	13 ans 10 mois
Indexé	4,00	1 843 025 158	13,3	295 132 658	21,7	221 411 650	19,4	73 721 007	33,3	37 994 699	38,3	07 ans 00 mois
Structuré	0,00	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	00 ans 00 mois
TRANCHE DE TAUX												
4.00% < taux	0,00	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	00 ans 00 mois
3.00% < taux <= 4.00%	3,63	2 699 842 938	19,5	354 584 419	26,0	254 078 749	22,3	100 505 669	45,4	70 411 959	70,9	10 ans 10 mois
2.00% < taux <= 3.00%	2,62	1 217 298 864	8,8	211 273 403	15,5	181 085 899	15,9	30 187 505	13,6	5 792 290	5,8	13 ans 00 mois
1.00% < taux <= 2.00%	1,84	3 804 030 415	27,5	345 160 976	25,3	276 360 918	24,2	68 800 058	31,1	17 021 159	17,1	12 ans 04 mois
0.00% < taux <= 1.00%	0,58	3 833 400 047	27,7	275 714 363	20,2	253 981 192	22,3	21 733 171	9,8	6 054 874	6,1	15 ans 00 mois
taux <= 0.00%	0,00	2 259 800 416	16,4	175 626 126	12,9	175 626 126	15,4	0	0,0	0	0,0	12 ans 11 mois
PÉRIODICITÉ												
Mensuelle	0,00	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	00 ans 00 mois
Bimestrielle	0,00	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	00 ans 00 mois
Trimestrielle	2,36	413 169 932	3,0	155 620 764	11,4	147 155 977	12,9	8 464 786	3,8	535 681	0,5	02 ans 08 mois
Quadrimestrielle	0,00	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	00 ans 00 mois
Semestrielle	1,39	11 558 177 591	83,7	911 605 866	66,9	772 565 257	67,7	139 040 610	62,8	60 749 901	61,2	14 ans 03 mois
Nonemestrielle	0,00	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	00 ans 00 mois
Annuelle	4,00	1 843 025 158	13,3	295 132 658	21,7	221 411 650	19,4	73 721 007	33,3	37 994 699	38,3	07 ans 00 mois
PRÊTEUR												
Tous	1,71	13 814 372 680	100,0	1 362 359 288	100,0	1 141 132 884	100,0	221 226 403	100,0	99 280 282	100,0	12 ans 11 mois
DEVISE												
euro	1,71	13 814 372 680	100,0	1 362 359 288	100,0	1 141 132 884	100,0	221 226 403	100,0	99 280 282	100,0	12 ans 11 mois
XPF	0,00	0	0,0	0	0,00	0	0,0	0	0,0	0	0,0	00 ans 00 mois
TOTAL	1,71	13 814 372 680		1 362 359 288		1 141 132 884		221 226 403		99 280 282		12 ans 11 mois

III. LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2024

Conformément à la trajectoire présentée sur les perspectives, la Ville proposera pour 2024 un plan d'investissement financièrement soutenable, afin de poursuivre la mise en œuvre du programme de la mandature pour le développement de la cité et l'amélioration du cadre de vie des Nouméens. L'ensemble des principaux projets est présenté ci-après correspondant aux ambitions de la mandature.

➤ Une ville plus sûre

Engagée depuis 2019 dans la gestion du risque requin, après la pose de la barrière anti-requins à la Baie des Citrons, la Ville proposera deux autres dispositifs pour la plage du Château Royal et pour l'Anse Vata dont les projets sont évalués à 150 millions de francs CFP avec une participation de l'Etat à hauteur de 60 millions de francs CFP.

En parallèle, des moyens nautiques d'intervention ainsi que des postes de surveillance viendront compléter les dispositifs de prévention du risque requin avec le concours sollicité de la province Sud. Dans cette perspective, un service dédié de surveillance de ces plages a été créé, composé de 2 sapeurs-pompiers professionnels et 13 nageurs sauveteurs qui seront recrutés en 2024.

Au titre de la vidéo protection, en complément du projet d'installation de caméras sur le site de la polyclinique à l'Anse Vata, une extension du réseau sera proposée pour l'installation de nouvelles caméras sur des sites prioritaires. Des crédits pour le remplacement des anciennes caméras par des caméras nouvelle génération sont également prévus pour un budget global de 40 millions de francs CFP.

En matière de moyens d'intervention, les policiers et pompiers disposeront de véhicules renouvelés à hauteur de 77 millions de francs CFP et de divers équipements d'intervention pour 42 millions de francs CFP.

Sur l'ensemble de ces équipements de sécurité (vidéo protection et moyens d'intervention), la province Sud apporte un soutien financier d'un montant de 97 millions de francs CFP.

Enfin, pour renforcer la sécurisation des riverains, des points lumineux seront rajoutés dans les quartiers de Ducos, Tindu et Numbo pour un coût global de 62 millions de francs CFP, avec le concours de la province Sud.

➤ Une ville harmonieuse et écoresponsable

Sont regroupées ci-après les opérations proposées en matière de circulation, de travaux d'eau et d'assainissement, d'aménagements urbains et d'éclairage public nécessaires à la modernisation de la Ville. Pour 2024, ce sont plus de 4,6 milliards de francs CFP de crédits qui sont ainsi proposés, dont principalement :

- l'achèvement de la requalification de la route de l'Anse-Vata avec les travaux de VRD et d'eaux usées, à hauteur de 360 millions de francs CFP, et la finalisation du chantier de réaménagement de la baie de l'Anse-Vata avec des crédits de paiement à hauteur de 416 millions de francs CFP. Ces deux opérations sont financées en partie par l'Etat et la province Sud au titre du contrat d'agglomération,
- le programme annuel de réfection des chaussées et de signalisation à hauteur de 869 millions de francs CFP avec des travaux structurants et curatifs pour améliorer le réseau routier dégradé par les conditions climatiques, pour plus de sécurité et de confort des usagers,
- les travaux de réfection de chaussées seront associés à ceux relatifs à la reprise des trottoirs, des bordures, des accotements, d'accès aux personnes à mobilité réduite et aux emplacements de parking pour une enveloppe de 264 millions de francs CFP,
- l'aménagement de la rue Fernand Forest à Ducos avec la réalisation de trottoirs, de végétalisation et de stationnement le long de cette rue, destiné à embellir ce secteur,

- le lancement de la dernière phase de la requalification de la route du Port Despointes. Après des consultations infructueuses, ce chantier évalué à 480 millions de francs CFP s'étalera sur deux exercices, dont 273 millions de crédits de paiement prévus en 2024,
- le renforcement du réseau d'eaux pluviales des rues Jean Jaurès et Georges Clémenceau pour un coût global de 317 millions de francs CFP dont 187 millions de crédits de paiement en 2024,
- le renouvellement de la conduite d'eau et des branchements des rues Copernic, Chautard et Kaddour à Tindu pour un montant de 55 millions de francs CFP,
- les études de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle usine de traitement d'eau au Mont Té à hauteur de 30 millions de francs CFP avec la sollicitation d'un financement de l'Etat au titre du fonds d'investissement,
- la poursuite du programme de réfection des trottoirs du centre-ville et de la route de l'Anse Vata avec 185 millions de francs CFP de crédits de paiement et un financement de l'Etat et de la province Sud au titre du contrat d'agglomération,
- la poursuite du renouvellement progressif de l'éclairage public par la technologie LED moins énergivore pour un montant de 245 millions de francs CFP,
- la poursuite du busage du linéaire de caniveaux à Rivière Salée pour 40 millions de francs CFP de crédits de paiement,
- la réalisation de la piste cyclable reliant le rond-point de l'Eau Vive au quartier Latin, en traversant les jardins militaires et la rue Faidherbe du Faubourg Blanchot. 323 millions de francs CFP de crédits de paiement sont proposés en 2024 pour ce chantier évalué à 688 millions de francs CFP, qui bénéficie d'un financement de l'Etat à hauteur de 60 %,
- la réalisation de travaux place Bir Hakeim : réaménagement des parkings, remplacement des dalles, élargissement des allées et aménagement paysager pour un coût estimé à 98 millions de francs CFP,
- le réaménagement du quartier de N'du pour permettre aux occupants d'accéder à la propriété des parcelles qu'ils occupent depuis 30 ans. Les travaux s'étaleront jusqu'en 2026 pour un coût estimé à 475 millions de francs CFP, dont 14 millions de francs CFP de crédits d'études de maîtrise d'œuvre en 2024.

➤ **Une ville pour tous**

Un budget de 343 millions de francs CFP est inscrit pour maintenir les équipements scolaires et poursuivre l'installation de panneaux photovoltaïques et de climatisation dans quinze groupes scolaires avec le concours de la province Sud.

Les dispositifs de prévention de la déscolarisation sont reconduits à hauteur de 15,5 millions de francs CFP.

Par ailleurs, pour assurer le fonctionnement de l'ensemble des écoles, c'est plus de 445 millions de francs CFP qui seront consacrés aux fournitures scolaires, aux frais d'entretien et de maintenance, aux frais de nettoyage et de gardiennage, aux consommations d'eau et d'électricité.

➤ Une ville culturelle

L'aménagement du site de l'ancienne polyclinique, espace de loisirs et de mémoire, sera le point final de l'aménagement de l'Anse Vata. Un ancien bâtiment construit par les Américains sera rénové et réhabilité en glacier, les deux autres conserveront leur structure et serviront à des marchés tournés vers l'artisanat. Ces bâtiments constituent un patrimoine mémoriel unique conservé dans la zone Pacifique. L'installation de panneaux mettant en scène une sélection de photographies d'époque permettra de révéler l'histoire du lieu. L'espace sera donc un parc d'activités multigénérationnelles composé de jeux pour enfants, d'agrès de work out, d'un terrain de pétanque pour un coût des travaux estimé à 230 millions de francs CFP.

En complément des animations, des actions de médiation culturelle et du programme festif (carnaval, 14 juillet, anniversaire de la Ville, féeries de Noël, etc.), deux nouveaux rendez-vous culturels seront proposés en 2024 : le festival de Nouméa et la Nuit Blanche. Le festival de Nouméa qui se déroulera tous les deux ans est un festival d'arts de rue avec une programmation d'artistes locaux issus de différentes disciplines et enrichi par la venue d'artistes internationaux. Concernant la Nuit Blanche placée en 2024 « sous le symbole des Outre-mer » à la demande de la mairie de Paris, cette édition hors du commun sera la plus longue de l'histoire, puisqu'elle débutera à Nouméa et se terminera 21h plus tard en Polynésie. Elle aura lieu le soir du 1^{er} juin et mettra à l'honneur les chorales.

Enfin, la direction de la culture, du patrimoine et du rayonnement intégrera au cours du 1^{er} trimestre 2024 ses nouveaux locaux au sein du bâtiment de la France Australe entièrement rénové. Le bâtiment construit en 1875 dénommé France Australe, du nom du quotidien qui a occupé ces locaux pendant quatre-vingt-dix ans. Les travaux de rénovation, débutés en août 2022, ont permis de composer un ensemble sur trois niveaux comprenant une vingtaine de bureaux.

➤ Une ville sportive

Une enveloppe de crédits de 170 millions de francs CFP est destinée à poursuivre le maintien en bonne condition opérationnelle et améliorer les installations sportives municipales. En complément, c'est une enveloppe de plus de 366 millions de francs CFP qui sera dédiée à l'entretien et à la maintenance des équipements, aux frais de nettoyage et de gardiennage, aux consommations d'eau et d'électricité.

De plus, dans le cadre de Sport Action, l'année sera placée sous le signe des Olympiades avec une journée olympique organisée en juin. Après un an de préparation, une délégation de dix jeunes fidèles du programme sportif municipal se rendra à Paris pour assister à la première semaine des Jeux Olympiques.

Enfin, l'opération Sport Été, proposant des activités sportives aux jeunes des quartiers qui ne partent pas en vacances, sera renforcée par des appels à projets.

➤ Une mairie proche de ses habitants

L'enveloppe consacrée aux opérations de démocratie participative à hauteur de 80 millions de francs CFP est maintenue. Elle permettra aux habitants de porter des projets concourant à l'amélioration du cadre de vie dans leur quartier. Chaque année, ce sont près de trente projets qui sont ainsi portés par les cinq conseils de quartiers de la Ville. En 2023, la nouvelle mandature des conseillers des quartiers, très active, avait proposé 35 projets dont une partie sera réalisée en 2024.

2024 est aussi l'année de la seconde mandature du conseil local de la Jeunesse de Nouméa. Ces conseillers, représentant les cinq grands secteurs de la Ville, participeront à l'élaboration de projets municipaux au travers d'événements culturels, solidaires ou d'actions écoresponsables, etc.

Cette année verra le lancement du chantier du pôle jeunesse, dans l'ancien hôtel de police. Cet espace de rencontre et de mixité destiné aux 12 à 26 ans regroupera des activités et animations éducatives, numériques, culturelles et sportives organisées pour et par les jeunes. Le coût du projet est évalué à 437 millions de francs CFP cofinancé par l'Etat. 124 millions de francs CFP de crédits de paiement sont proposés en 2024.

Le développement des actions d'animation socio-éducatives et culturelles au plus près des habitants et co-construites avec eux, notamment hors les murs, va se poursuivre compte tenu du succès rencontré en 2023. Ces actions seront mises en avant lors d'un événement maintenant reconnu, "Nouméa fête ses quartiers" qui met les acteurs des quartiers et leurs savoir-faire au cœur de la Ville.

Deux nouveaux rendez-vous seront proposés aux Nouméens, un dédié aux associations qui œuvrent pour la cohésion sociale pour mieux les accompagner et améliorer leur visibilité et un second pour valoriser nos espaces numériques et leurs services, acteurs de la lutte contre la fracture numérique.

IV. CONCLUSION

Malgré un environnement économique et financier incertain et contraint, la situation financière de la Ville s'est améliorée en 2023, confirmée par la progression de son épargne, essentielle pour financer son programme d'investissement, assurer le remboursement de sa dette et le maintien d'un service public de qualité.

C'est sur ces bases saines qu'elle abordera l'année 2024, en poursuivant les projets de la mandature sans dégrader sa situation financière et en continuant à faire travailler les entreprises calédoniennes. Toutefois, force est de constater que des incertitudes persistent sur l'avenir institutionnel, sur la situation des usines métallurgiques et sur l'évolution des finances publiques calédoniennes dont les réformes structurelles sociales et fiscales sont nécessaires pour l'ensemble des collectivités et de la Nouvelle-Calédonie. La Ville sera attentive et vigilante aux orientations retenues afin de limiter les conséquences sur ses finances.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le rapport d'orientations budgétaires 2024.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.»

Mme le Maire :

Conformément à l'article L 212-1 du code des communes de Nouvelle-Calédonie, un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif de l'exercice à venir. Celui-ci a pour objectif d'annoncer les orientations générales du prochain budget.

Il s'agit donc d'engager ce débat d'orientation budgétaire, préalablement à l'examen du budget par la commission du budget et des finances qui se tiendra le 27 février en vue du conseil municipal le 13 mars prochain.

Dans la présente note explicative de synthèse, il sera fait un rappel du contexte économique et financier local, un exposé de la situation financière de la Ville et une projection des tendances budgétaires à venir.

Un diaporama reprenant les informations principales du rapport va être projeté. Je passe la parole à Madame Anne-Christine CHIMENTI pour nous en faire la présentation avant d'engager le débat. Madame CHIMENTI, vous avez la parole.

Je note l'arrivée de Madame Cindy PRALONG.

Mme Anne-Christine CHIMENTI :

Merci Madame le Maire. Bonsoir tout le monde.

On va voir slide par slide pour pouvoir tous débattre sur les orientations budgétaires de la commune de Nouméa.

On commence par le contexte économique et financier. Là, on vous a mis deux slides indicateurs du climat des affaires. C'est quelque chose qui sort de l'IEOM, vous avez l'habitude de le voir j'imagine, et l'indice des prix à la consommation.

Ce que je vais vous dire par rapport à ces deux slides. D'abord, vous allez raisonner en contexte mondial. Le contexte mondial actuellement, qu'est-ce que c'est ? C'est la contraction de l'activité économique. On a eu 3 % en 2023 et en 2024, on va passer à 2,9 %.

Ensuite, vous avez un niveau élevé de l'inflation. On était à 6,9 % en 2023 et, pour l'année 2024, on est à 5,8 %. Ensuite vous avez un resserrement des conditions de financement. Comme vous avez pu voir au niveau des emprunts ? C'est de plus en plus cher. Précédemment, on était à 1 % quand on voulait emprunter maintenant, on a du 4 ou 5 %. Par conséquent, c'est difficile aussi pour l'ensemble des collectivités.

Ensuite, en dernier, dans le monde entier, vous avez vu le contexte géopolitique, les guerres et puis les problèmes climatiques aussi qui sont incertains, la montée des eaux, le déplacement des populations etc. Ce n'est pas un monde terrible. La Nouvelle-Calédonie est au milieu de tout ça. Donc, elle est vulnérable à la conjoncture internationale puisqu'on a un caractère insulaire, on a une faible diversification de notre économie, on est au milieu de tout ça et on subit tout ça. Qu'est-ce qu'on a ? Notre PIB, produit intérieur brut, il est donc au ralenti. On a eu 1 % en 2023, on était à 3,5 % en 2022.

On a une dégradation de l'indicateur du climat des affaires de l'exercice 2023. Vous voyez, on a monté et là, on a baissé. On a un manque de visibilité à court terme et des inquiétudes croissantes concernant la demande.

Et puis, on a notre déficit commercial qui s'accroît évidemment ; On va plus importer qu'exporter, et ça, vous connaissez déjà.

Alors, on va dire quels sont les points positifs ? On a quelques points positifs. La Nouvelle-Calédonie connaît un ralentissement de l'inflation, +2 % en moyenne depuis le début d'année 2023 contre 3,7 % en 2022.

Ensuite, concernant la résilience de la consommation des ménages, malgré les prix élevés, c'est un constat qu'a fait l'ISEE en regardant les paiements par carte bancaire, les retraits des billets, on fait quand même +7 % au deuxième trimestre 2023. D'habitude, ce n'est pas aussi élevé, donc cela veut dire que le consommateur est résilient, il continue quand même à essayer de consommer etc. Cependant concernant les prix à l'alimentation, on a une augmentation d'1,8 %.

Ensuite, d'autres prix ont baissé comme l'habillement et les chaussures. On a baissé de 8,5 %. On peut l'expliquer parce qu'on a des magasins qui sont différents comme Kiabi, Gemo, etc. qui font des habillements moins chers par rapport à avant, on a quand même une baisse de l'indice de l'habillement.

Par contre, on a un taux d'emprunt élevé, 4,2 % à fin 2023 et qui devrait diminuer par contre. Ce sont les banques qui sont venues nous le dire.

On a constaté qu'on a une baisse des crédits à la consommation. On a perdu 24 % des crédits à la consommation et une baisse aussi des ventes des véhicules, on a perdu 7 %.

L'ISEE nous dit qu'on aurait une hausse de 2 % de l'emploi salarié au second trimestre 2023 par rapport à la même période l'an passé mais compte tenu de la faible progression de l'activité économique, cette croissance fin 2023 et début 2024 ralentit.

D'autres indicateurs aussi concernent les créations d'entreprises. On a reculé de 14 % au premier trimestre, les liquidations aussi des entreprises, on arrive à 40 % au troisième trimestre 2023.

Donc voilà, on va dire qu'on a des plus et des moins. Est-ce qu'on a plus de moins que de plus, ça c'est un autre sujet. Voilà globalement notre climat, on va dire morose, je n'ai pas d'autres mots.

Après, on vous a fait trois slides. Première slide, le nickel, chez nous c'est ce qui est le plus important. Ensuite, on va parler un petit peu du BTP et un petit peu des touristes.

Le nickel : notre concurrent c'est l'Indonésie qui détient le quart des réserves de nickel et qui a son réseau chinois. Sa part pourrait donc passer de 33 % à 58 % en 2030. Cependant, l'Indonésie a créé une surproduction mondiale dont l'excédent des stocks pourrait atteindre 223 000 tonnes en 2023. On a une surproduction et des stocks excédentaires. Cela a donc provoqué une baisse et un effondrement des prix mondiaux du nickel qui sont passés de 27 482 \$ en janvier 2023 à 16 383 \$ en janvier 2024. L'âge d'or du nickel en Indonésie a donc provoqué ça sur le reste du monde.

En conséquence, notre industrie minière peine à être rentable. Vous êtes au courant j'imagine, vous regardez la télévision, les actualités, facebook etc. Plusieurs missions d'experts de l'État sont donc venues. Le haut-commissaire a annoncé un prêt de 150 milliards de francs CFP aux entreprises, une subvention pour l'énergie, un plan sur 10 ans et la recherche d'un repreneur pour un des industriels.

Le président de la République, vous vous souvenez sur la place des cocotiers, a même dit, vous allez réviser votre code minier pour augmenter vos exportations. Et cette nuit, à l'Assemblée nationale, le ministre de l'économie Bruno LEMAIRE a annoncé qu'il a proposé à KNS 24 milliards d'aides et KNS a 1300 salariés. Il a aussi demandé aux actionnaires de prendre leurs responsabilités et que l'État n'ira pas plus loin.

Par ailleurs, il rappelle qu'un pacte nickel est en cours de négociation pour sauver les trois usines et qu'il espère qu'à la fin de ce mois, ça sera abouti. Voilà pour les dernières actualités.

Et enfin pour finir sur le nickel, je rappelle qu'il existe 33 pays producteurs dont nous évidemment, et le minerai du nickel a été reconnu comme un métal critique par la commission européenne au regard des enjeux d'approvisionnement. D'ici 2030, la demande du nickel devrait multiplier de neuf à vingt selon l'agence internationale de l'énergie. Donc ce n'est pas terrible mais on a une pointe d'espoir.

Concernant le BTP, on a une augmentation des matériaux de 9,4 % et celle du BT 21 de 2 % par an. C'est plutôt une dégradation de l'activité pour les mois à venir qui se profile.

Pour l'activité touristique, on avait 40 219 touristes au troisième trimestre 2023 et 19 paquebots, même si seuls Nouméa et Lifou les accueillent. On va dire que le tourisme va quand même un peu mieux.

Par contre, j'ai envie de vous parler de la situation dégradée de la collectivité de Nouvelle-Calédonie avec le déficit des comptes sociaux, le déséquilibre financier du système électrique et ça impacte directement les communes, notamment avec la situation d'Enercal et ses 13 milliards de déficit au 30 juin 2023 et qui pourrait s'accroître d'environ 6 milliards par an pendant plusieurs années.

Pour rétablir dans un premier temps l'équilibre financier du système électrique, le congrès de la Nouvelle-Calédonie a demandé avec d'autres mesures que le gouvernement réduise par voie d'arrêté, la rémunération des communes. Ainsi la commune de Nouméa pourrait perdre environ 555 millions. Là, y-aura-t-il arrêté ou pas ? On attend.

Maintenant, on va passer sur la commune. Comme, vous voyez, on est passé de 19 milliards 700 millions c'est constant au niveau de nos recettes, là on a 20 milliards 700 millions et 20 milliards 600 millions pour la fin de l'année si je compare.

On peut comparer en se disant on a eu plus de dotations, plus de fiscalité et puis on a une baisse de recettes propres. On peut comparer ça, on peut se poser des questions. Qu'est-ce qui a fait, par exemple, que j'ai eu plus de fiscalité ? Pourquoi ? Parce que j'ai eu à peu près 535 millions qui se décomposent en 321 millions sur les centimes additionnels, de 214 millions sur les autres produits fiscaux.

J'imagine que vous savez tous ce que sont les centimes additionnels. Dans les centimes additionnels, vous avez les centimes additionnels sur la patente donc la commune de Nouméa a eu +106 millions. Il faut savoir que vous comparez d'une année 2022 à 2023. Si vous voulez, pour le rôle 2022, on était à 2 milliards 300 millions et le rôle de 2023, on est passé à 2 milliards 400 millions. Si vous voulez, pour ces différentes années, on était constant au niveau de la patente. Là où on était riche, c'était en 2014 avec 2 milliards 800 millions. Pourquoi ? Parce que les centimes additionnels sur la patente dépendent des exportations. Nous, la commune de Nouméa, on a l'usine sur notre sol. Plus la SLN va exporter, plus on a de l'argent. Et puis après ça dépend aussi de l'activité économique. Plus j'ai des entreprises qui vont importer, plus la commune a de l'argent. C'est ça que ça joue. Là on voit 2 milliards 800 millions, j'ai diminué, pourquoi ? Parce qu'il y a eu cette baisse des exportations, cette baisse d'économie.

Ensuite, j'ai la contribution foncière, +104 millions. Vous savez quand vous achetez un logement neuf, vous construisez un immeuble, pendant 10 ans, vous êtes exempté. Là, on arrive à une fin d'exemption. Donc du fait que maintenant les immeubles ont vieillis, les gens vont payer la contribution foncière.

On a eu aussi +183 millions en droits d'enregistrement. Qu'est-ce que ça veut dire ? Que j'ai eu plus de transactions immobilières, des gens ont vendu et des gens ont acheté. Après, je peux avoir une augmentation de la valeur du bien mais actuellement la valeur du bien quand vous regardez, ce n'est pas terrible, donc c'est plus de transactions immobilières.

Ensuite j'ai une perte d'IRVM, -69 millions. Il y a des sociétés qui ont moins distribué des dividendes, donc j'ai perdu 69 millions.

Ensuite sur les autres produits fiscaux, on a gagné +214 millions. Dans les 214 millions, on a eu la taxe sur les jeux, +61 millions, c'est-à-dire qu'il y a plus de gens qui ont été joué au bingo. On gagne plus de taxes.

On va parler des dotations du FIP. Vous voyez la dotation du FIP, on a augmenté de 291 millions, c'est la dotation où on est passé de 8,2 à 8,5. Pourquoi ? Vous savez que le FIP vient du budget de la Nouvelle-Calédonie qui s'appelle le budget de répartition. Ce sont tous les gros impôts que vous additionnez et c'est distribué aux provinces, aux communes et à la Nouvelle-Calédonie. L'assiette de répartition a augmenté de 7 milliards. Il ne faut pas oublier pourquoi on a plus d'impôts parce qu'il y a l'inflation, on a gagné plus sur les droits de douane et la TGC. Du coup, il y a eu un impact pour la commune +291 millions.

Par contre, par rapport à 2022, pourquoi je suis passée de 5 milliards 200 millions à 4 milliards 400 millions ? Parce qu'en 2022, j'ai eu 1 milliard 100 de plus-value de cessions. En 2023, je n'ai pas eu de cessions, c'est cette baisse-là. Ensuite on va avoir ce qui va compenser, en fait ce n'est pas exactement 1 milliard 100 que j'ai en moins, ce sont 271 millions de différence parce qu'on a eu 271 millions de subventions qu'on a donnés au budget annexe des déchets. C'est ça qui fait la compensation. Quand vous enlevez des 5,2 les 1 milliard 100, et des 4,4, vous enlevez les 271 millions, nos recettes propres sont quasiment égales, à peu près à 4 milliards 100.

Et nos recettes propres, qu'est-ce que c'est ? J'ai la REOM à 1 milliard 300 millions, la redevance des concessionnaires à 1 milliard 300 millions, l'électricité à 655 millions, je vais perdre 555 millions bientôt, j'ai l'eau à 448 millions, l'assainissement à 223 millions, et puis les autres, les redevances funéraires 166 millions, l'occupation du domaine public de 251 millions, refacturation du budget annexe, etc... C'est pour ça que c'est constant au niveau des recettes propres. Les cessions, je rappelle, ce sont des produits exceptionnels.

On passe aux dépenses de fonctionnement. Vous voyez on a fait 5 milliards 200, 5 milliards 500, 5 milliards 800, ça ne bouge pas trop.

Qu'est-ce que vous voyez ? La plus grosse dépense dans un budget de la commune et en général c'est comme ça dans toutes les collectivités, c'est la masse salariale. Vous constatez que depuis 2020, on est à 7 milliards 800 et on a commencé en 2017 à 7 milliards 900 millions. La ville de Nouméa a fait le choix depuis un certain nombre d'années, n'est-ce pas monsieur le secrétaire général, de faire des réorganisations qui ont suscité des commentaires ou pas, mais en tout cas, ces réorganisations ont fait qu'on a pu maîtriser nos dépenses de fonctionnement. On a 1144 agents actuellement et il faut savoir en fait que le GVT, glissement vieillesse technicité, par an vous avez les agents, ils augmentent, ils deviennent plus vieux, c'est 93 millions.

Il faut savoir aussi que la Nouvelle-Calédonie, l'année dernière, souvenez-vous, a pris des décisions car il y avait le problème de la CLR. La CLR nous a coûté 50 millions en plus à partir d'octobre 2023. On a eu le reclassement des contractuels +79 millions. On a eu la valeur du point +73 millions à partir de juillet 2023. Ce que je veux dire, c'est qu'on a réussi en absorbant des mesures qui nous ont été imposées par d'autres collectivités et les 93 millions, à maintenir les 7 milliards 800 millions avec la réorganisation... Je ne veux pas dire vous me donnez un bon point mais voilà en gros la méthode.

Par contre, ce que je voudrais dire par rapport à la masse salariale c'est que peut-être il va y avoir encore avoir une augmentation pour la CLR, vous êtes au courant j'imagine et puis la valeur du point puisque les fonctionnaires ont eu 1 %, ils veulent 3 ½. On ne l'a pas mis dans le budget 2024 mais on le mettra en décision modificative si le gouvernement etc. Ça c'est pour la masse salariale.

On va parler des dépenses de gestion. Les dépenses de gestion, vous allez me dire que ça a augmenté de 471 millions. Pourquoi les dépenses de gestion ont augmenté ? Parce qu'on a eu des charges exceptionnelles. On a eu la subvention d'équilibre pour le budget des déchets pour 271 millions, on a eu un contentieux aussi sur la taxe des jeux pour 140 millions qu'on a dû payer. Si on enlève les charges exceptionnelles, on serait en baisse de 129 millions, c'est ça en gros qu'il faut dire.

Je tiens à préciser que l'observatoire des communes de l'AFD pour 2023 a souligné que les charges courantes des communes ont évolué de 4,9 % entre 2022 et 2023. On arrive à peu près à tenir. Après les subventions et contributions, on a baissé, on a réajusté par rapport à ce qu'il y avait.

Concernant l'épargne, on ne va pas faire un gros commentaire, ça ne sert à rien. On arrive à 19 %. En fait ce sont les explications que je vous ai données tout à l'heure par rapport aux recettes, comment on a réussi donc à se maintenir et aux dépenses comment on a réussi aussi à maintenir par rapport à notre masse salariale etc. qui fait que pour l'année 2023, on est à 19 %. L'AFD demande du 15 %, on est dans les clous, on va dire que ça va aller.

Ensuite, l'investissement s'intensifie. Depuis 2017, la commune a investi 37 milliards 433, ça nous fait un bon rythme mais vous allez me dire oui mais pour 2020, 2021 ? On avait le COVID, c'est pour ça qu'on arrive à 4 milliards 14, là, on a augmenté tout doucement et à partir de 2023, l'objectif c'est qu'on continue à investir avec prudence évidemment pour faire travailler d'abord les entreprises et ensuite pour les usagers pour améliorer en continu nos infrastructures. Vous savez que depuis 2014, on a investi 51 milliards 584 millions, c'est déjà bien pour les entreprises calédoniennes.

Financement du programme d'investissement :

C'est important parce que là vous voyez que notre épargne est à 46 %, c'est une moyenne. Si vous avez lu le DOB avec concentration, vous avez vu qu'il y a une moyenne de 46 %. Nos emprunts sont à 37 % et on a des subventions à 17 %. En 2023, la commune a financé avec 60 % d'épargne, c'est ce qu'il y a de mieux parce que trop d'emprunts, ce n'est pas terrible.

Slide suivante, ce sont les indicateurs qu'on compare par rapport à l'AFD. Pourquoi on prend les indicateurs de l'AFD ? Parce que c'est notre banque. C'est principalement elle qui nous prête des fonds, donc on se réfère tout le temps à l'AFD. Ce que vous pouvez constater ? Solvabilité 7 ans, on a 3 années, l'épargne on est à 19, l'endettement à 66, le personnel à 37. Le personnel, c'est le total de votre masse salariale divisé par les recettes réelles de fonctionnement, il n'y a pas les recettes d'ordre dedans (dotation, ...). En gros on va dire que Nouméa va bien.

Par contre, j'ai envie de vous parler des autres. On parle de Nouméa, je suis d'accord mais je suis allée regarder l'observateur des communes de l'AFD pour l'année 2023, qu'est-ce que dit l'AFD ? Elle dit "globalement sur les 33 communes, l'épargne nette dégagée même en baisse continue à assurer un niveau d'autofinancement satisfaisant leur permettant de couvrir une partie de leur investissement ». On va dire qu'on est content pour les 33 communes. Mais par contre, ils vous disent «en revanche, la situation des communes de plus de 10 000 habitants hors Nouméa devient très préoccupante. Pour elles, la faiblesse de l'autofinancement constitue un handicap majeur au moment de lancer leurs principaux programmes d'investissement de la mandature. Fin 2022, les communes de plus de 10 000 habitants hors Nouméa ont un endettement très élevé de 86 % de leurs recettes, c'est-à-dire près du seuil d'alerte de 90 % des recettes. A partir de ce moment-là, la dette devient difficilement soutenable et pèse lourdement sur l'équilibre du budget».

Pourquoi je vous fais ces remarques ? C'est pour vous dire que plus on va enlever des recettes aux communes par exemple comme la redevance d'électricité ou autres, on peut avoir d'autres idées, et plus la situation aussi des communes de l'agglomération notamment, je ne parle pas que de Nouméa, il faut penser à tout le monde, ça sera difficile aussi. Donc c'est juste pour méditer sur ça.

Engagements pluriannuels :

On a des autorisations de programme et des autorisations d'engagement. Vous pouvez voir qu'en 2027, on n'aura plus que 33 millions, 2027, c'est bientôt, et puis les autorisations d'engagement, c'est pareil, 33, 37. Qu'est-ce que ça veut dire ? Le constat est que les AP ou les AE inscrits sont réalisés au fur et à mesure car la commune a une programmation de ces crédits de paiement et on les réalise au fur et à mesure des inscriptions. C'est le constat qu'on peut faire. Vous pouvez dire autre chose, mais moi je trouve que c'est bien comme constat.

Perspective 2024-2026 :

Même si l'assiette de répartition, c'est de là que vient notre FIP, dotation qui vient de la Nouvelle-Calédonie. Il va avoir à peu près une baisse d'environ 8 milliards par rapport à 2022 et une baisse de 4,6 milliards par rapport à 2023, donc c'est une baisse, sauf que les communes ont de la chance, elles ont l'effet cliquet, les dotations de la Nouvelle-Calédonie ne vont pas bouger. C'est pour ça qu'on a mis : « reconduction des recettes de fonctionnement ».

On continue dans la rationalisation des dépenses de gestion et on a un objectif d'à peu près 6 milliards, on espère toujours, pour l'économie calédonienne et pour l'amélioration de nos structures pour l'ensemble de la commune.

L'évolution de l'épargne : on passerait 19 %, 19 %, 18 %. On a reconduit le montant des recettes constantes parce qu'on ne sait pas la situation, je vous l'ai décrite dans les premières slides, on ne sait pas actuellement comment on va faire.

L'investissement : épargne net projets 43 % de moyenne, subventions 20 %, emprunts à 31 %. Cela veut dire qu'on est toujours dans les clous par rapport à l'AFD, on ne va pas dire qu'on est parfait, mais c'est bon.

Slide suivante : c'est pareil, je ne vais commenter à nouveau, taux d'épargne à 18, les quatre années 39 %, 75 % de taux d'endettement, ça sera pour 2024, 2025, 2026.

On va passer sur les orientations du budget 2024. Vous avez l'habitude, depuis 2014 on vous fait par thème et après on vous donne ce qu'il y a dedans.

Une Ville plus sûre : les projets pour 2024 :

- deux nouveaux dispositifs anti requin Château Royal et Anse-Vata, vous avez entendu parler. Ces projets sont évalués à 150 millions avec une participation de 60 millions,
- ensuite, on aura un nouveau service dédié à la surveillance des plages plus des postes de surveillance,
- on aura une poursuite du déploiement du réseau de vidéo protection, donc un remplacement des caméras pour 40 millions,
- des moyens d'intervention pour les policiers et les pompiers, on a estimé à peu près à 119 millions,
- ensuite renforcement de l'éclairage public à Ducos, Tindu et Numbo, donc des points lumineux pour 62 millions.

Une Ville harmonieuse et éco responsable : l'ensemble par rapport à cette feuille de route s'élève à 4 milliards 600 millions pour :

- finalisation de la requalification de la route de l'Anse-Vata (360 millions) et réaménagement de la promenade Roger Laroque (416 millions),
- programme de réfection des chaussées renforcé pour 869 millions,
- aménagement de la rue Fernand Forest à Ducos, 264 millions,
- la dernière phase de la requalification de la route du Port Despointes, 480 millions,
- renforcement du réseau d'eaux pluviales rue Jean Jaurès, 317 millions,
- renouvellement des conduites d'eau rue Copernic, Chautard et Kaddour, 55 millions,
- on va lancer des études de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle usine de traitement d'eau au Mont Té, 30 millions, usine qui date de 1954,
- poursuite du programme de réfection des trottoirs au centre-ville et de la route de l'Anse-Vata, 185 millions,
- poursuite du renouvellement de l'éclairage public en LED, 245 millions,
- nouvelle piste cyclable reliant le rond-point de l'Eau Vive et le quartier Latin, 323 millions,
- réaménagement paysager de la place Bir Hakeim, 98 millions.

Une Ville culturelle :

- livraison du bâtiment de la France Australe, le déménagement se fera fin du premier trimestre 2024,
- aménagement d'un espace de loisirs et de mémoire sur l'ancien site de la polyclinique de l'Anse-Vata, 230 millions,
- proposition de deux nouveaux rendez-vous culturels : le festival de Nouméa et la nuit blanche,
- poursuite du programme festif : carnaval, 14 juillet, anniversaire de la Ville, illuminations,
- animation du centre-ville : vide-grenier jeudi du centre-ville et dimanche en mode doux.

Une Ville sportive :

Amélioration, entretien, modernisation des installations sportives et municipales. En investissement pour les installations sportives, c'est 170 millions et surtout en fonctionnement parce qu'il faut maintenir l'ensemble de ces équipements, c'est 360 millions,

- Sport action et les olympiades : participation de 10 jeunes aux JO à Paris,
- Sport été : renforcement des appels à projets pour les jeunes des quartiers.

Une mairie proche de ses habitants :

- reconduction du budget de la démocratie participative donc chaque année, 80 millions sont maintenus. Dans ses projets vous avez :
 - ✓ rénovation du plateau sportif de Tindu,
 - ✓ installation de modules de jeux sur la plaine de Tindu,
 - ✓ réaménagement d'un terrain multisport au PK6,
 - ✓ éclairage du parc de jeux à Motor Pool.
- ensuite on va avoir la deuxième mandature du conseil local,
- lancement de la réalisation du pôle jeunesse dans l'ancien hôtel de police, c'est 124 millions francs CFP pour un projet à peu près à 437 millions,
- renouvellement de «Nouméa fête ses quartiers»,
- valorisation des associations œuvrant pour la cohésion sociale et des espaces numériques, elles sont aussi dans « Nouméa fête ses quartiers » parce qu'il faut faire ressortir le travail que font nos associations par rapport aux bénévoles.

On arrive à la fin. Je vous lis la conclusion que vous avez dans le DOB :

«Malgré un environnement économique et financier incertain et contraint, la situation financière de la Ville s'est améliorée en 2023, confirmée par la progression de son épargne, essentielle pour financer son programme d'investissement, assurer le remboursement de sa dette et le maintien d'un service public de qualité.

C'est sur ces bases saines qu'elle abordera l'année 2024 en poursuivant les projets de la mandature sans dégrader sa situation financière et en continuant à faire travailler les entreprises calédoniennes. Toutefois, force est de constater que des incertitudes persistent sur l'avenir institutionnel, sur la situation des usines métallurgiques et sur l'évolution des finances publiques calédoniennes dont les réformes structurelles sociales et fiscales sont nécessaires pour l'ensemble des collectivités et de la Nouvelle-Calédonie. La Ville sera attentive et vigilante aux orientations retenues afin de limiter les conséquences sur ses finances. »

APPLAUDISSEMENTS

Mme le Maire :

Merci Madame CHIMENTI. C'est toujours aussi clair. Je vais maintenant ouvrir la discussion générale ; Qui veut intervenir par rapport à cette présentation ? Monsieur BERART. Est-ce qu'on peut avoir la lumière, on ne voit pas très bien, merci. Maintenant je vous vois, allez-y Monsieur BERART.

M. Emmanuel BERART :

Merci Madame le Maire. Dans le respect de la note explicative de synthèse qui nous a été donnée, j'ai trois interventions qui respectent le plan qui nous est proposé.

D'abord, je vais parler du contexte économique et financier. Par rapport à la lecture de la lettre de l'IEOM, j'ai une lecture un peu plus dure encore peut-être puisqu'au 4^{ème} trimestre 2023, le nombre de défaillances d'entreprises et d'entrepreneurs individuels, ce qu'on appelle communément les patentés, a augmenté de 17 %. Il s'agit là du 3^{ème} trimestre, le pire des 10 dernières années.

Le BTP, cela a été indiqué, est fortement touché puisque dans les cessations de paiement et les interruptions d'entreprises, un quart des entreprises qui cessent sont dans ce secteur sur la totalité des défaillances.

Concernant la mine et la métallurgie, qu'on soit clair, la SLN ne paie plus la CAFAT. Prony Ressources ne paie plus Prony Energy et pour ce qui est de l'usine du nord, l'hésitation actuellement est entre une mise en sommeil à chaud ou une mise en sommeil à froid, ce qui voudrait dire la destruction totale de l'outil. On entend parler de beaucoup de financement à venir mais pour l'instant la situation actuelle, c'est celle-là.

Sur les exportations, je tiens à préciser aussi qu'on n'a pas toutes les autorisations provinciales qui n'ont pas encore été délivrées.

Je voudrais dire un mot ici pour un autre conseil municipal de la commune de Poum où 400 familles sont sur le tapis et que plus personne n'en parle et plus personne ne s'en occupe, y compris la province Nord. J'ajouterai, cela a été dit, un fonds de roulement de la collectivité de la Nouvelle-Calédonie qui est réduite à six jours de mémoire, un RUAMM et une CLR qui sont sous respirateur artificiel. Et enfin l'activité d'entreprise continue de se dégrader et on a à peu près 16 % des entreprises de la place qui craignent pour leur avenir sur l'exercice à venir.

Cette situation appelle donc à une grande prudence ce que vous avez indiqué dans vos documents et je partage, mais néanmoins on ne peut pas rester immobile, j'y reviendrai dans ma seconde intervention.

Mais je voudrais terminer sur deux interrogations et deux remarques. La première a été indiquée, c'est la situation d'Enercal. Je tiens à saluer le combat, on va dire, qui est actuellement mené par l'AFM et je partage ce qui a été dit.

Il est facile pour les élus du congrès, tous élus provinciaux, de transférer des charges sur les collectivités d'État que sont les communes, que c'est facile. Pour moi, il faut qu'on change le mot «congrès». Il faut l'appeler le club des trois provinces associées. Parce que finalement quand on regarde la procédure, à chaque fois c'est la même chose. Les provinces disent : je ne plus financer ce ne sont pas dans nos compétences. Non, ce n'est pas que «je ne peux pas», c'est que «je ne veux pas» parce que ce n'est pas dans nos compétences. Donc elles renvoient vers le gouvernement. Le gouvernement, notre collègue Madame CHIMENTI l'a très bien dit tout à l'heure, est en cessation de paiement. Donc il interpelle le congrès.

Au congrès, je rappelle que les 54 membres sont des élus des assemblées de province. Et là, à l'image du commissaire BOURREL pour les plus anciens d'entre nous, la célèbre phrase «bon sang mais c'est bien sûr !», on va se retourner sur les communes et c'est comme ça qu'on se retrouve avec des textes qui, ensuite, vont redescendre sur les collectivités communales. Pour moi c'est absolument anormal, ça ne doit pas se passer de cette manière-là.

Je vais poser la question : qu'est-ce qu'on peut attendre sur les 550 millions indiqués tout à l'heure ? Est-ce qu'il y a vraiment de très gros risques ? Où est-ce qu'on en est ?

Deuxième chose, on n'en a pas parlé beaucoup à la mairie de Nouméa, on en a parlé dans beaucoup d'autres communes. A ce propos, si les 33 maires étaient membres du congrès, ça ne se passerait pas de cette manière-là. Mais j'ai une question sur l'enseignement privé parce que dans le plan de sauvetage de l'ASEE en particulier, il a été prévu une réorganisation sur l'enseignement. Là pareil, les provinces disent «on ne veut pas financer» et il a été prévu par un membre du gouvernement un plan en trois ans et un peu comme dans l'enseignement public, on va avoir les collèges qui seront pris en charge par les provinces, les lycées qui vont être en charge par la Nouvelle-Calédonie et les écoles primaires doivent être prises en charge en fonction du forfait élève par les communes mais dans trois ans, car finalement les provinces vont prendre en charge pendant trois ans et dans trois ans, les communes vont prendre en charge.

Je voudrais savoir s'il y aura des conséquences pour Nouméa, s'il n'y en a pas, tant mieux, mais est-ce que ça pourrait avoir aussi dans trois ans des conséquences importantes sur les finances de la Ville. Merci Madame le Maire.

Mme le Maire :

Il y a beaucoup de questions. Globalement pour répondre sur le constat que vous faites et le constat qui a été fait par Anne-Christine CHIMENTI, il est tout aussi alarmiste. La situation de la Nouvelle-Calédonie avec les comptes sociaux etc... provoque aujourd'hui et en particulier dans les collectivités une très vive inquiétude, là-dessus, on peut partager ce sentiment. Mais on a aussi l'impression que finalement, on ne se rend pas très bien compte parce qu'on continue à faire un certain nombre de choses alors que l'argent n'est plus là. On fait aussi ce constat.

Concernant la commune, si on arrive à avoir des chiffres aujourd'hui, à être à l'aise et à proposer un peu plus 5 milliards d'investissements, c'est qu'ici on est quand même extrêmement conscient du problème économique et que s'il n'y avait pas les collectivités pour faire travailler les entreprises calédoniennes, alors je ne sais pas qui pourrait les faire travailler.

Je rappelle quand même le chiffre, c'est énorme, depuis 2014 ça veut dire sur 9 ans plutôt puisqu'on est juste en train d'engager 2024, on a mis plus de 51 milliards et demi dans les entreprises calédoniennes, c'est quand même beaucoup et ça amène aux entreprises un bol d'air que beaucoup d'autres ne peuvent pas leur amener. Je laisserai Jean-Pierre intervenir sur les écoles primaires concernant l'enseignement privé.

Concernant la redevance, on est en attente aujourd'hui d'une décision puisque les propositions qui ont été faites par trois groupes politiques ont été votées au congrès avec des amendements mais votées certes. Aujourd'hui, on ne sait pas trop à quelle sauce on va être mangé parce qu'un certain nombre de propositions feront l'objet soit d'une loi de pays, soit d'une délibération qui passera au congrès, soit d'arrêtés du gouvernement.

En ce qui concerne les redevances des communes avec leurs concessionnaires c'est-à-dire les contrats qu'elles ont passé très librement avec Enercal ou EEC, ça fait l'objet d'un arrêté du gouvernement qui n'est pas encore pris.

Dans la délibération cadre qui est passée au congrès, cette proposition-là doit faire l'objet d'un arrêté du gouvernement qui doit tomber avant la fin du premier trimestre 2024, c'est-à-dire avant fin mars. Alors est-ce que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie va être fidèle au document de la DIMENC qui a été le premier document examiné par les différentes commissions du congrès ? Ce document-là prévoyait aujourd'hui pour les communes qui sont à 11 % c'est-à-dire au maximum pour leurs redevances de baisser à 2 %. Baisser à 2 % ça voudrait dire que ça va impacter la commune mais en particulier le concessionnaire qui lui fera jouer sa clause de revoyure dans le contrat dûment signé avec la commune, mais en tout cas les dommages représenteraient 555 millions pour la commune de Nouméa, 95 millions pour la ville du Mont-Dore, autant pour la ville de Dumbéa, 40 millions pour Païta etc. En tout, y compris avec les concessionnaires EEC ou ENERCAL, c'est plus d'un milliard 100 millions qui vont être enlevés aux communes. Je vous rejoins là-dessus Monsieur BERART, c'est qu'il faut arrêter de se lever le matin pour dire on n'a plus de sous, allez les communes !

Il y a autre chose qui a été dit aussi au congrès dont on ne parle pas, ça ne me regarde pas mais ça me regarde quand même un petit peu parce que je suis aussi administratrice du port autonome. Qu'est-ce qu'on propose ? On va venir chercher au port autonome 1 milliard aujourd'hui il s'agirait de 500 millions. Mais comment fait-on pour faire ça ? Soit on n'y connaît rien, soit on s'intéresse un petit peu au port.

Vous savez dans un pays, en particulier en Nouvelle-Calédonie, il y a deux endroits stratégiques, c'est le port et l'aéroport. Au port, il y a des travaux qui ont commencé à être engagés, c'est l'agrandissement, le fameux quai 8, mais si jamais on interrompt les travaux demain parce qu'il n'y a plus d'argent au port, il ne faut pas oublier que le gouvernement est venu aussi piquer dans la poche du port comme on a fait dans celle de l'OPT, et que les 2 milliards qui ont été empruntés au port, il n'y a qu'un milliard qui a été remboursé en deux fois et l'autre milliard, on attend toujours. Alors là on dit on va aller piquer 1 milliard et tout le monde lève le doigt pour voter ça. Parce que si demain on ne fait pas les travaux, ça veut dire quoi ? Cela veut dire que les gros navires que sont les gros porte-conteneurs, on le sait tous quand on est au port autonome et au conseil d'administration, ils ne viendront plus parce qu'il n'y a pas assez de tirant d'eau. Ils vont aller en Australie, à Fidji puis après ce sera avec des petits bateaux qu'on ira chercher nos conteneurs pour les amener ici en Calédonie. Mais je crois qu'on est tombé sur la tête.

Je voulais vous dire ça parce que ça m'intéresse quand même un peu, c'est dans le droit fil de tout ce qu'on est en train de faire, c'est-à-dire qu'on va prendre l'argent là où il y en a un petit peu sans réfléchir aux engagements qui sont ceux en particulier du port. On vient chercher dans la poche des collectivités sans se soucier vraiment du besoin de ces collectivités et je trouve ça un peu fort de café.

Tout ça je devrais dire que ça se fait sans aucune concertation préalable de quiconque et certainement pas des communes. Quand ça vous tombe dessus du jour au lendemain, vous comprenez qu'on soit devant le congrès, sur le trottoir, à demander à être reçu par les commissions. Madame FALAEO qui coprésidait une commission nous a reçus. Les 7 maires qui avaient pu être là ce jour-là sur les 11 se sont exprimés. Nous avons été entendus par le CESE qui a émis un avis défavorable. J'ai demandé à être entendu par Madame MACHORO qui présidait une commission sur le fameux document, le premier document de la DIMENC. Les communes ne sont absolument pas responsables de ce qui se passe à Enercal aujourd'hui. Cela fait des années et des années que ça dure. Personne n'a eu le courage de prendre les bonnes décisions. Alors c'est un peu fort de café, un peu trop facile de venir chercher ceux qui ne sont responsables de rien pour leur dire : Allez ! vous allez payer. Voilà ça me libère un petit peu. Ce sont des choses que j'ai déjà dites, enfin vous me donnez l'occasion d'en parler.

Je vais passer la parole à Jean-Pierre DELRIEU pour vous dire à quelle sauce éventuellement nous serons mangés dans trois ans concernant l'enseignement privé.

M. Jean-Pierre DELRIEU :

1^{er} Adjoint au Maire, chargé de la coordination municipale, des ressources humaines, de l'action éducative, de l'insertion et de la prévention de la délinquance

C'est vraiment éventuellement. Aujourd'hui, les communes sont tenues de financer l'enseignement privé pour un forfait externat lorsqu'un contrat d'association est signé entre l'État et les enseignements privés. Pour Nouméa, l'État a signé avec la DDEC, des années de cela, ce contrat d'association.

La commune de Nouméa finance de manière obligatoire les quatre établissements de l'enseignement privé catholique qui sont dans sa commune. C'est un forfait d'externat, c'est-à-dire qu'un enfant nous coûte à peu près entre 88 000 francs et 90 000 francs dans l'enseignement public, on doit donner la même chose à l'enseignement privé. Il y a 1500 élèves dans l'enseignement privé, ça fait la somme que l'on donne et que vous votez chaque année. C'est ce qui est prévu par le code de l'éducation de métropole qui s'applique ici puisqu'il y a eu des applications qui ont été obligatoires dans les DOM et les territoires d'outre-mer.

Il y a d'autres charges qui ont été prises en compte au fil du temps par les provinces et par la Nouvelle-Calédonie quand il y a eu des élans électoraux très grands, sur la cantine, les aides maternelles qui étaient payées etc. Les provinces et la Nouvelle-Calédonie n'avaient pas d'obligation de prendre en charge mais ils l'ont bien voulu.

Aujourd'hui, comme le disait Emmanuel BERART, on rend les choses parce qu'on n'a plus d'argent, ce n'est plus de notre compétence. Ils s'aperçoivent que l'enseignement privé est de la compétence pratiquement de personne, c'est l'État. Ils se sont dits la mairie de Nouméa finance les cantines et les garderies. Oui elle finance et ça nous coûte 580 millions de subventions que l'on verse à la caisse des écoles pour payer. Vous avez vos enfants qui sont à la cantine, Les parents paient 1000 francs, mais ça coûte 1300 francs, et pour le différentiel, c'est la commune qui paie, la province donne 700 francs pour les boursiers. Entre 700 et 1300, il y a 600 francs de différentiel, c'est la commune qui paie, donc voilà la subvention de 580 millions. Ils se sont dit peut-être que la commune pourrait prendre en charge les forfaits demi-pensionnaires de l'enseignement privé. C'est ce qu'ils ont fait.

Il y a eu dans cette salle un séminaire, Isabelle CHAMPMOREAU était là, j'étais là, et je vous dis que je me suis inscrit en faux. Il est hors de question que les communes se chargent de ce que la province ou la Nouvelle-Calédonie veut se débarrasser. Je leur ai aussi dit : N'oubliez pas que le congrès de la Nouvelle-Calédonie, s'il peut nous enlever des recettes, ne peut pas créer de nouvelles dépenses pour les communes, c'est impossible. Le congrès ne peut pas obliger les communes à prendre en charge les nouvelles charges qu'il a créées là sur l'enseignement privé, impossible, tant que nous sommes des communes de l'État aussi.

Le texte qui a été voté au congrès, c'est une coquille vide et quand vous le regardez, c'est marqué : les communes pourraient prendre en charge etc. Il n'y a jamais « les communes doivent prendre en charge ». Ils se sont dit, pour étoffer la chose, que ça va être sur une période progressive, c'est-à-dire pour trois ans et dans trois ans, les provinces vont s'en aller et ce seront les communes qui vont prendre en charge. Mais dans trois ans, ça sera la même chose parce que c'est toujours le code de l'éducation qui s'appliquera à moins qu'il y ait des modifications, avec des compétences bien claires justement qui fixent aussi la séparation de l'église et de l'État, loi 1905. Tout ça résulte de ça et c'est vraiment l'État qui le cadre.

J'attends. Ils ont sorti le forfait d'internat et le demi-internat est de 95 000 francs. Il faudrait que la commune paie 95 000 francs pour chaque enfant demi-pensionnaire des écoles privées.

Je ne remets pas en cause le fonctionnement des écoles privées, c'est un enfant sur quatre en Nouvelle-Calédonie qui est dans l'enseignement privé, parce que quand je suis allé en commission, on a voulu aussi m'emmener sur ce terrain-là. L'enseignement privé a son utilité. Je siège dans les conseils d'administration de l'enseignement privé, j'y vais dans des écoles privées mais ce n'est pas pour ça qu'on va se faire tondre par les élus du congrès.

Pour l'instant, on n'a aucune obligation on n'a pas attaqué parce que le texte précise : « les communes pourraient ». On a le temps de voir venir, on ne paiera rien. En tous les cas, on n'a rien prévu dans le budget. Ils peuvent tourner en rond autant qu'ils veulent, on ne paiera pas.

Mme le Maire :

Nous sommes en forme ce soir, c'est la rentrée. Il y a de l'énergie. Quelqu'un souhaite intervenir ? Monsieur BLAISE.

M. Philippe BLAISE :

Merci Madame le Maire. Je suis l'un des rares, même si je ne suis pas le seul, à avoir de la chance de travailler dans les trois niveaux institutionnels, à la fois la mairie, la province et le congrès.

Je voudrais commencer pour rassurer Emmanuel BERART qui a cru à tort que les élus provinciaux étaient animés de mauvais sentiments dans leur ensemble vis-à-vis des communes. Je ne voudrais pas faire insulte à son intelligence politique mais il est quand même bien informé que les majorités politiques sont un peu différentes à la province Sud et au congrès, et qu'on n'est pas du tout aligné sur plein de choses. C'est avec beaucoup de fierté qu'on a défendu les intérêts des communes lorsqu'il y a eu le débat sur la taxe pour l'équilibre tarifaire et il n'y a eu aucun doute sur le fait que les élus de la province Sud ont été vent debout contre ce qui était proposé par trois groupes politiques dont Calédonie Ensemble dont d'ailleurs Philippe MICHEL qui est représentant de la province Sud à Enercal. C'est une erreur, manifestement puisqu'il n'a pas servi la vision de la province Sud en disant qu'il était inenvisageable qu'on essaie de régler un problème qui était le problème de l'équilibre d'Enercal en créant dix autres problèmes, en allant taper sur les entreprises, sur les secteurs qui bénéficient d'exonérations, déstabiliser les particuliers qui ont investi dans des installations photovoltaïques et ce qui est encore plus grave, j'ai eu l'occasion d'expliquer pourquoi effectivement menacer les recettes des communes.

Quand on est dans ces trois étages, on voit très bien la différence qu'il y a entre la commune de Nouméa, la province et le congrès. La province et la commune de Nouméa sont deux institutions qui ont fait des efforts sur leurs charges notamment sur la masse salariale, ce qui leur a permis de préserver une capacité d'épargne. Là je suis avec ma casquette de conseiller municipal et on ne peut que se féliciter ici dans ce conseil municipal que Nouméa a l'un des taux d'épargne les plus exemplaires puisqu'on est à 18 %. Je crois qu'on a vraiment dans cette commune les meilleurs comptes des institutions calédoniennes, ce qui n'est pas le cas du gouvernement qui d'ailleurs maquille ses comptes puisqu'il calcule une fausse capacité d'épargne en faisant comme s'il n'avait pas versé une subvention au RUAMM. En fait, on nous annonce un taux de 16 % ou même de 30 %, ce sont des chiffres complètement factices.

La réalité est que le gouvernement est en très grande difficulté parce qu'il y a le problème des comptes sociaux, et on a deux collectivités, la province et la commune de Nouméa qui, parce qu'elles ont eu des efforts de gestion, ce sont des efforts de long terme ça n'arrive pas du jour au lendemain, cela a été très bien expliqué, c'est de la programmation, il faut avoir le courage de tenir ses dépenses sur plusieurs mandatures. Grâce à ces efforts aujourd'hui, ces deux collectivités sont capables d'avoir un soutien à l'économie, un soutien au BTP, un soutien au maintien des emplois qui est vital, essentiel dans l'effort de la puissance publique.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est tombé à 6 milliards d'investissements. La commune de Nouméa, on ne peut que s'en réjouir, je vous félicite Madame le Maire, aujourd'hui, porte un effort avec ses petits bras équivalent à celui de la Nouvelle-Calédonie pour soutenir l'économie de notre territoire. La province est à 12 milliards mais elle a plus de recettes donc c'est proportionné à ses recettes.

Quand on attaque la redevance sur l'électricité, on rend un mauvais service à la Nouvelle-Calédonie parce qu'on met en danger les collectivités qui soutiennent l'activité économique et donc effectivement il faut se battre et vous avez eu raison de vous battre, Madame le Maire, d'aller devant le congrès avec les maires, tous unis pour dire que ce n'était pas acceptable. En effet, si on fait ça, on va aggraver la crise alors que ce que les gens attendent de nous, les gens qui souffrent, qui subissent l'inflation, qui subissent la crise du nickel, qui subissent les effets de l'arrêt des investissements à cause de l'incertitude sur l'avenir, ils attendent que les communes, les provinces soient au rendez-vous, et la commune de Nouméa est au rendez-vous. Aujourd'hui, on ne peut que se féliciter du passé et se féliciter que dans ce débat d'orientations budgétaires, cette responsabilité qui pèse sur la commune de Nouméa soit pleinement assumée.

Faisons un petit bilan de ce qui a été fait cette année. On sait la polémique qu'il y a eu sur l'Anse-Vata. Vous avez eu le courage, Madame le Maire, de défendre ce projet. On sait que les gens sont toujours averses au changement, on n'aime pas quand on change les habitudes, mais au final qu'est-ce qu'on a ? Grâce à l'investissement de 2 milliards je crois, on a une plage qui est redevenu un outil de relance économique pour le secteur touristique. Ceux qui vous ont critiqué Madame le Maire, en disant que vous vous plaisiez à bétonner, se sont trompés parce que ce que vous avez fait en refaisant la plage de l'Anse-Vata, vous avez rendu aux familles calédoniennes un espace où ils peuvent se retrouver et faire vivre le vivre ensemble et vous avez rendu au secteur touristique un site de premier ordre qui va pouvoir relancer l'attrait de la ville de Nouméa pour son industrie touristique qui en a besoin.

C'est ça la gestion responsable d'une commune. C'est parfois prendre des décisions qui ne sont pas populaires, mais c'est voir loin, s'investir dans des investissements structurants et ça n'est possible que si on préserve à la ville de Nouméa ses capacités d'investissement, c'est-à-dire ses redevances qui conditionnent ses capacités d'épargne.

Donc, je nous engage tous mes chers collègues d'abord à renouveler notre confiance à Madame le Maire, à appuyer ses orientations budgétaires parce qu'elles sont saines, responsables et indispensables à l'activité économique calédonienne, et à nous battre tous là où on est, chacun à notre niveau, pour défendre ces équilibres. Effectivement ce n'est pas parce que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est en difficulté et ne sait pas où trouver des recettes, qu'il doit faire n'importe quoi. Ce n'est pas parce qu'il y a des problèmes à régler avec la CAFAT qu'on doit venir déstabiliser toute l'architecture des collectivités.

Je tenais à le dire parce que c'est peut-être évident pour nous puisqu'on est dans votre majorité mais je crois qu'on est là dans cette séance pour passer des messages clairs et moi je tenais à titre personnel comme je suis observateur dans tous ces trois étages, à vous féliciter pour votre gestion et à vous renouveler ma confiance. Je pense que je parle au nom de l'ensemble des conseillers qui vous soutiennent, Madame le Maire.

APPLAUDISSEMENTS

Mme le Maire :

Merci Monsieur BLAISE. Qui d'autre souhaite intervenir ? Monsieur BERART.

M. Emmanuel BERART :

Je vais être moins consensuel, Madame le Maire. Je suis la situation de la Ville. Cela a été dit, notre collègue Philippe BLAISE l'a dit, cela a été dit par Madame CHIMENTI, c'est bon, la situation financière est bonne et donc on peut tout ce que s'en féliciter, les chiffres sont là pour parler.

J'ai envie de vous dire puisque la situation est saine voire très saine, ah ! si, il y a quand même une épine dans le pied de ce qu'on lit, c'est la gestion des déchets, le budget annexe de la gestion des déchets qui revient à plusieurs reprises, on verra ça certainement dans un autre débat, mais il y a certainement quelque chose et des solutions à trouver. La situation de la commune est saine, j'ai envie de faire des propositions, je les ai déjà faites ici, j'en ai déjà parlés donc je vais recommencer.

Si j'ai parlé des entreprises qui s'effondrent, si j'ai parlé des entreprises qui disparaissent, je vous rappelle que le bassin majeur des entreprises en Nouvelle Calédonie, c'est encore Nouméa pas pour toujours mais c'est encore la ville de Nouméa. Pour moi, il est nécessaire d'agir pour faire survivre les entreprises de Nouméa et pour travailler sur le développement économique.

Les répétiteurs et vous l'avez dit aussi, Madame le Maire, dans un excellent interview qui est paru ce matin que le développement économique n'est pas dans la besace des compétences de la commune. Mais qu'est-ce qui empêche une commune à partir du moment où elle a une situation financière saine comme la nôtre d'agir ? Qu'est-ce qui l'empêche de prendre à bras-le-corps et d'essayer de rapatrier ensuite, pourquoi pas, la province qui est compétente là-dessus ?

Je rappelle qu'au niveau national, on a ouvert un certain nombre de droits aux communes sur le propre développement économique alors que c'est une compétence des régions de mémoire, mais je ne connais pas toutes compétences au niveau national mais je crois qu'*a priori* ce sont les régions.

Il y a aussi des conséquences qui sont liées à ce qu'a décidé ce conseil municipal. On parlait des travaux. Il faut être clair. Entre Covid et un certain nombre de travaux sur une période assez longue, il y a des boîtes qui ne vont pas s'en remettre. C'est technique. Elles sont asséchées, elles n'ont plus de trésorerie, en plus elles doivent rembourser leur PGE, prêt garanti par l'Etat, elles sont en train de mourir, il faut être très clair.

Ensuite, il y a des choix urbains qui ont été faits par ce conseil toujours et qui font que ça réduit ou assèche le chiffre d'affaires d'un certain nombre d'entreprises. Je ne vais prendre que mon quartier, je le connais bien. Quand on fait la route du Port Despointes au-delà de trois ans de travaux, qu'on végétalise, ce qui est très bien, on réduit de 10 % les places de parking mais les 10 % de places de parking, ce sont 10 % de clients en moins, il faut être clair. Ce sont des gens qui ne vont pas pouvoir venir dans les commerces ouverts sur cette zone.

Quand on fait, et je sais que vous êtes au courant parce que je sais qu'un courrier a circulé, une piste cyclable qui va partir de l'Eau Vive pour remonter au centre-ville, il va falloir la positionner sur une route et si on la fait sur cette route, cela veut dire qu'on va retirer des places de parking. Vous allez me répondre, tant mieux, on va peut-être retirer des places de parking et on a un certain nombre de commerces qui eux aussi vont se retrouvés dans une situation compliquée.

Ce que je voudrais, et je ne ferai pas cette remarque-là puisque je l'ai déjà faite dans un conseil municipal précédent, c'est parce que la situation économique de la Ville est bonne, qu'est-ce qui empêche, Madame le Maire je sais que vous avez un certain courage et Monsieur BLAISE vient de vous le dire encore, de prendre à bras-le-corps un certain nombre de choses et dire «oui, je sais que le développement économique ce n'est pas de ma compétence mais néanmoins je peux agir», créer des fonds de concours, ça peut être l'aide dans certains quartiers populaires au dernier commerce encore existant. Il y a un dispositif que la province vient de lancer avec la SIC, l'ADIE mais j'aurai aimé que la mairie soit associée pour revitaliser les quartiers populaires au niveau économique etc.

Je pense que c'est important. La situation est tellement grave qu'il faut agir et que même je suis d'accord ce n'est pas dans les compétences de la mairie, il faut faire quelque chose. C'est ça mon commentaire sur la situation de la ville de Nouméa. Merci Madame le Maire.

Mme le Maire :

Je vais vous répondre et vous donner des informations sur la piste cyclable. Sur le commerce, il faudra peut-être se mettre d'accord et ça c'est extrêmement compliqué. Les loyers dans la ville de Nouméa sont excessivement chers et quand il y a des commerces qui sont en difficulté, que c'est 400 000 francs, 500 000 francs voire 600 000 francs de loyer par mois, avec des propriétaires qui ne veulent pas baisser les loyers et qui n'ont pas fait d'effort pendant le Covid, ça amène ce à quoi on assiste aujourd'hui et ça c'est un vrai souci. Après, on peut conseiller effectivement aux entreprises d'aller vers la province. La présidente de la province était aujourd'hui d'ailleurs auprès d'entreprises pour les aider, ces aides ne sont pas extrêmement conséquentes mais en tout cas ce sont des aides quand même qui peuvent être le point de départ de quelque chose et faire en sorte que l'on s'intéresse quand même à leur situation.

Après sur la route du Port Despointes, quand vous allez sortir derrière les immeubles militaires, effectivement il y a un certain nombre de commerces. Nous avons fait deux réunions publiques, une première puis une semaine voire 10 jours après, une deuxième. Je me suis déplacée deux fois avec les services. J'ai arpenté toute la rue Faidherbe, la rue de Soissons, à pied avec les services pour voir quelle était la meilleure solution, parce que l'inquiétude des commerces qui sont en face des immeubles militaires que nous avons rencontrés mais aussi ceux qui sont derrière dans le même immeuble, c'était qu'effectivement on allait les priver de places de parking. Et bien non. On va même en rajouter. La deuxième réunion s'est extrêmement bien passée. La première s'était bien passée mais on leur a dit on comprend, on va revenir vers vous et donc on a trouvé la solution. Donc, on va passer derrière l'immeuble dont vous parlez où il y a des commerces, il y a un magasin qui s'appelle Kitchen, ensuite il y a un tapissier, c'est la rue de Soissons, ils vont l'emprunter sur à peine 50 m, ils vont reprendre la rue qui remonte pour rejoindre la rue Faidherbe, et tout le monde est d'accord pour qu'on mette la rue de Maubeuge en sens unique, ce qui fait que ça va remonter jusqu'à la route du Port Despointes. Tout le monde est d'accord là-dessus. On maintient les parkings de chaque côté et puisque la rue est en sens unique, il n'y aura pas de souci pour faire à la fois descendre les vélos sur cette rue et à la fois les faire remonter parce qu'on aura la largeur nécessaire pour cet espace partagé. Tout le monde est d'accord sur le projet, ils sont partis satisfaits de cette réunion que nous avons faite à Tuband, il y a un peu plus d'une semaine.

Après il ne faudra pas venir nous dire qu'ils n'étaient pas d'accord. Nous avons arrosé toutes les boîtes aux lettres d'invitations, tout le monde a été prévenu. Ça se passe aujourd'hui plutôt sereinement.

Y-a-t-il d'autres interventions ? Oui, Monsieur BERART, vous avez encore une question ? Une dernière question ?

M. Emmanuel BERART :

J'ai une dernière question. Je voudrais juste revenir sur le monde économique. Je prends l'exemple de ce qu'a dit tout à l'heure Anne-Christine CHIMENTI et j'aurai fait la même remarque. Les enseignes qu'elle a citées tout à l'heure sont des enseignes sur Dumbéa. On a une concurrence qui s'est créée sur Dumbéa et qui est importante, ils ont du parking à gogo. Je dis ça parce que dans les questions qui ont été posées ce matin et dans le débat qu'on peut avoir, comment on ramène, et c'est là aussi je pense qu'il y a un rôle de la mairie par rapport au développement économique, de la population en centre-ville.

Comment on ramène du client ? Le client a pris l'habitude d'aller un peu plus loin, finalement, il se gare comme il veut, il fait comme il veut et pour le rapatrier sur un centre-ville dans lequel on a essayé, et c'est une première quand même depuis 40 ans, je suis d'accord avec vous sur les loyers, on a des endroits où des commerces sont vides depuis plusieurs années, en face de l'immeuble Botticelli, même l'ancienne FNAC. On a des pas de portes célèbres qui sont vides depuis maintenant plusieurs années. Si la mairie ne fait pas quelque chose, qui va le faire ? Ce n'est pas la province. C'est ça que je voulais vous dire.

Je finis sur le dernier aspect qui était les investissements ou les orientations. Pour rassurer mes collègues, je ne vais parler que d'une, des ambitions écoresponsables, une ville harmonieuse et écoresponsable. J'ai presque envie de lever les bras au ciel en disant youpi ! Pourquoi ? Parce que sur les quatorze projets qui sont dans la note, je ne parle pas de ceux qui ont été présentés dans le Power Point, deux sont inter-hémisphère de Nouméa, si je puis dire, et on a enfin cinq projets qui concernent l'hémisphère nord de la Ville. Ce n'est pas encore parfait, il faut que nos amis citoyens qui habitent Rivière Salée se suffisent de buses mais néanmoins ça avance.

Ensuite, on a un investissement sur N'Du qu'on peut saluer, une conduite d'eau sur Tindu même si c'est vrai que vous avez dit ce matin que la baie est très envasée mais j'espère bien qu'à terme, un jour on arrivera à faire quelque chose pour la désenvaser même si ça coûte très cher, en fait. Pourquoi pas 2 milliards ? Pas maintenant mais la prochaine mandature peut-être, et ensuite la construction de l'usine du Mont Té.

Et enfin et ça je suis favorable et il faut aller beaucoup plus loin, sur Ducos, il faut aménager Ducos. C'est une zone qui actuellement ne ressemble à rien, ou c'est ce qui était avant, il y avait des endroits où il n'y a pas de trottoirs.

Je suis très satisfait puisque cinq projets, six dans le sud, cinq dans le nord et deux communs. Je trouve que c'est un très bel effort et je tenais à vous saluer.

Enfin je finis ma dernière phrase. Je persiste à croire qu'autour et sur le Mont Té, à côté de l'usine, vous avez un énorme espace communal, vous avez beaucoup de terrain. J'ai entendu les remarques du secrétaire général à l'époque quand on fait le débat sur les problèmes de sécurisation de la future usine mais je suis certain que l'ensemble des ingénieurs et techniciens brillants de la mairie que vous avez autour de vous sont en capacité de trouver à la fois une solution pour que ce soit sécurisé et qu'on puisse faire quelque chose de tout ce terrain qui ferait un crochet entre le quatrième kilomètre, Portes d'Argent, Portes de Fer, Montravel de l'autre côté avec une connexion sur le parc forestier. On devrait trouver quelque chose qui ferait un peu à l'instar de ce que vous avez créé, je vous en salue, sur Sakamoto un second poumon vert. Merci Madame le Maire.

Mme le Maire :

Merci Monsieur BERART. Y-a-t-il d'autres interventions ?

PAS D'AUTRES INTERVENTIONS

Je vous propose de prendre la délibération qui vise simplement à acter qu'un débat a eu lieu au sein du conseil municipal.

DELIBERATION N° 2024/
relative au débat sur les orientations budgétaires 2024

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le
VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-
Calédonie,
VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
VU le rapport sur les orientations budgétaires,
VU la note explicative de synthèse n° 2024/1 du 1^{er} février 2024,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le conseil municipal prend acte du fait que les orientations budgétaires pour l'exercice 2024 ont bien été exposées et qu'elles ont fait l'objet d'un débat en séance publique du conseil municipal, sur la base du rapport ci-joint.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Mme le Maire :

Dans la discussion générale, y-a-t-il des observations ? des oppositions ?

PAS D'OBSERVATIONS
PAS D'OPPOSITIONS

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Le prochain conseil municipal se réunira le 13 mars à 18 heures. Je vous ai parlé de la commission pour le budget qui aura lieu le 27 février.

Je vous remercie de votre présence. Je vous souhaite une excellente soirée et à très bientôt. Merci beaucoup.

La séance est levée. Il est 19h20.

Le Secrétaire de séance,



Kimberley BARONI



Le Maire,



Sonia LAGARDE



Ville de **NOUMÉA**

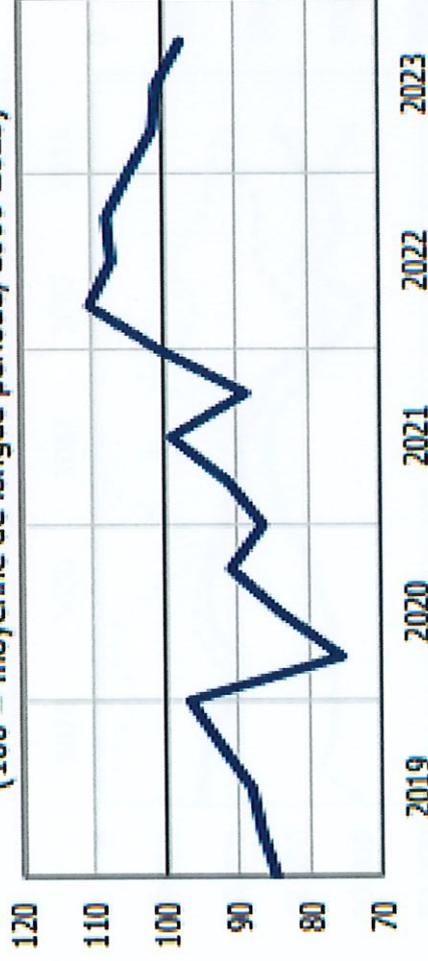


Débat d'orientation budgétaire 2024



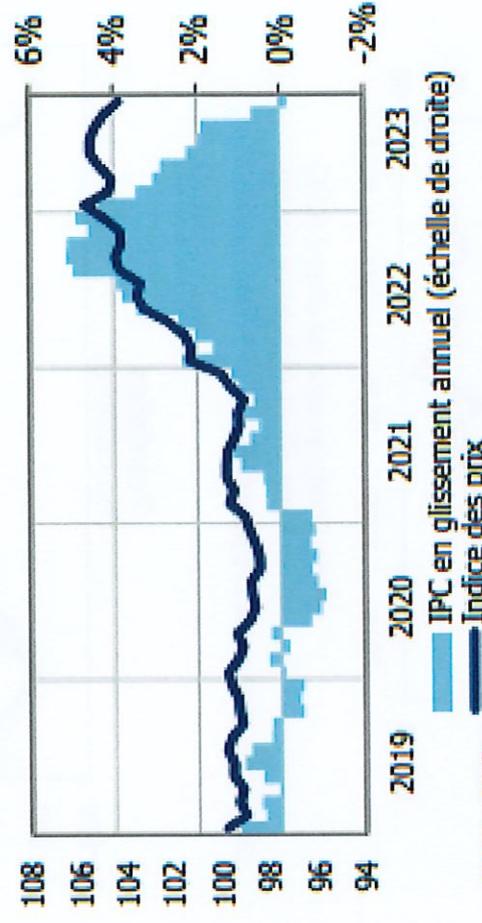
1 - Le contexte économique et financier

Indicateur du climat des affaires (ICA)
(100 = moyenne de longue période, 1999-2023)



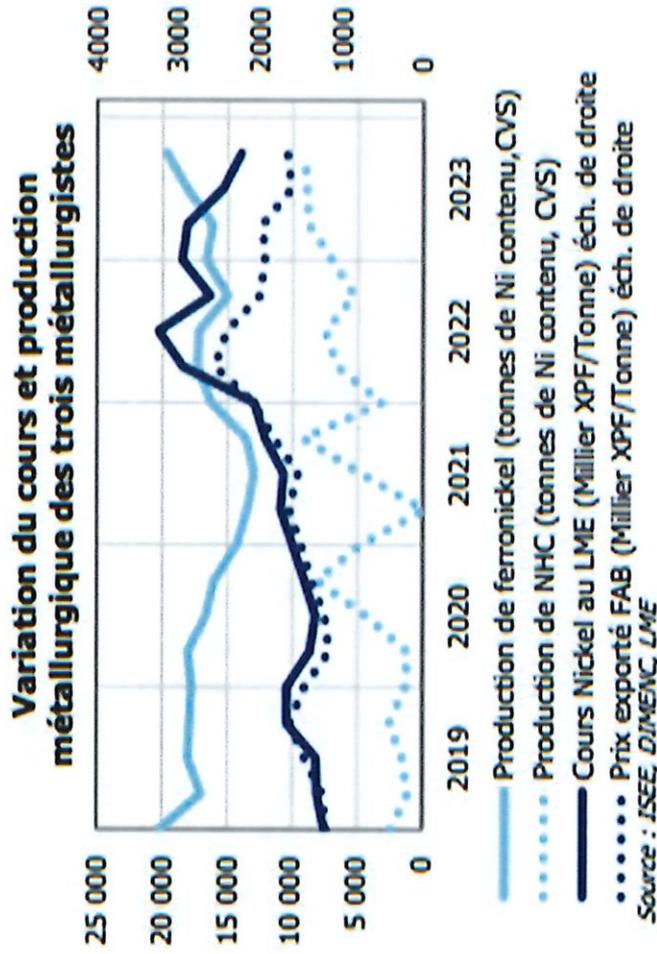
Source : IEOM, enquête de conjoncture

Indice des prix à la consommation

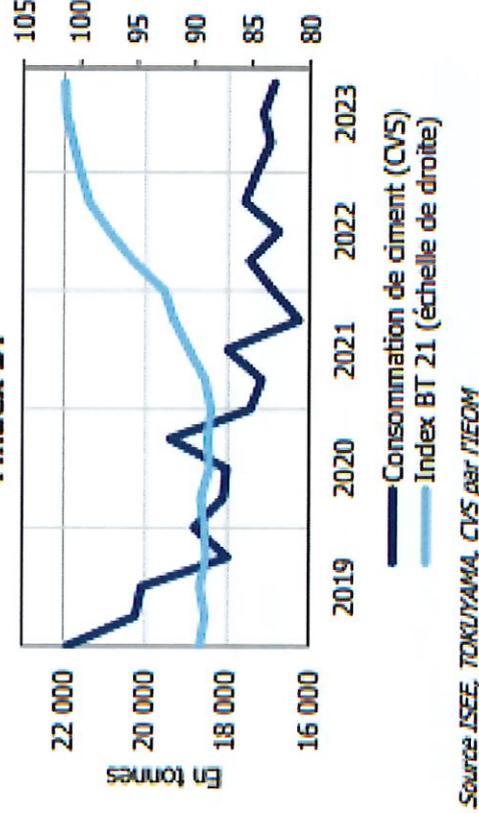


Source : JSEE

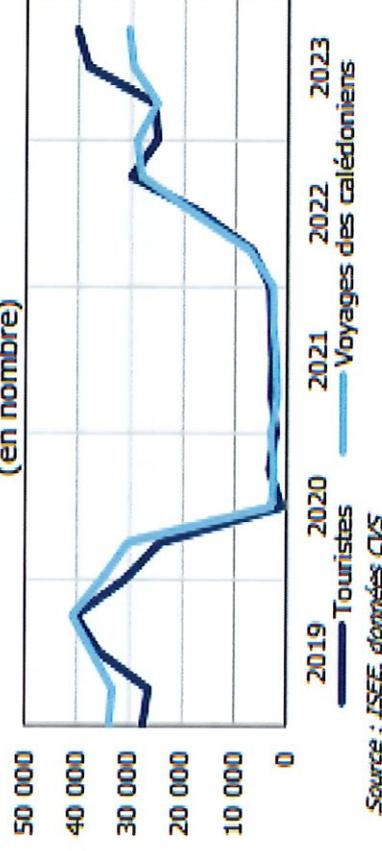
1 - Le contexte économique et financier (suite)



Evolution des ventes de ciment et de l'index BT

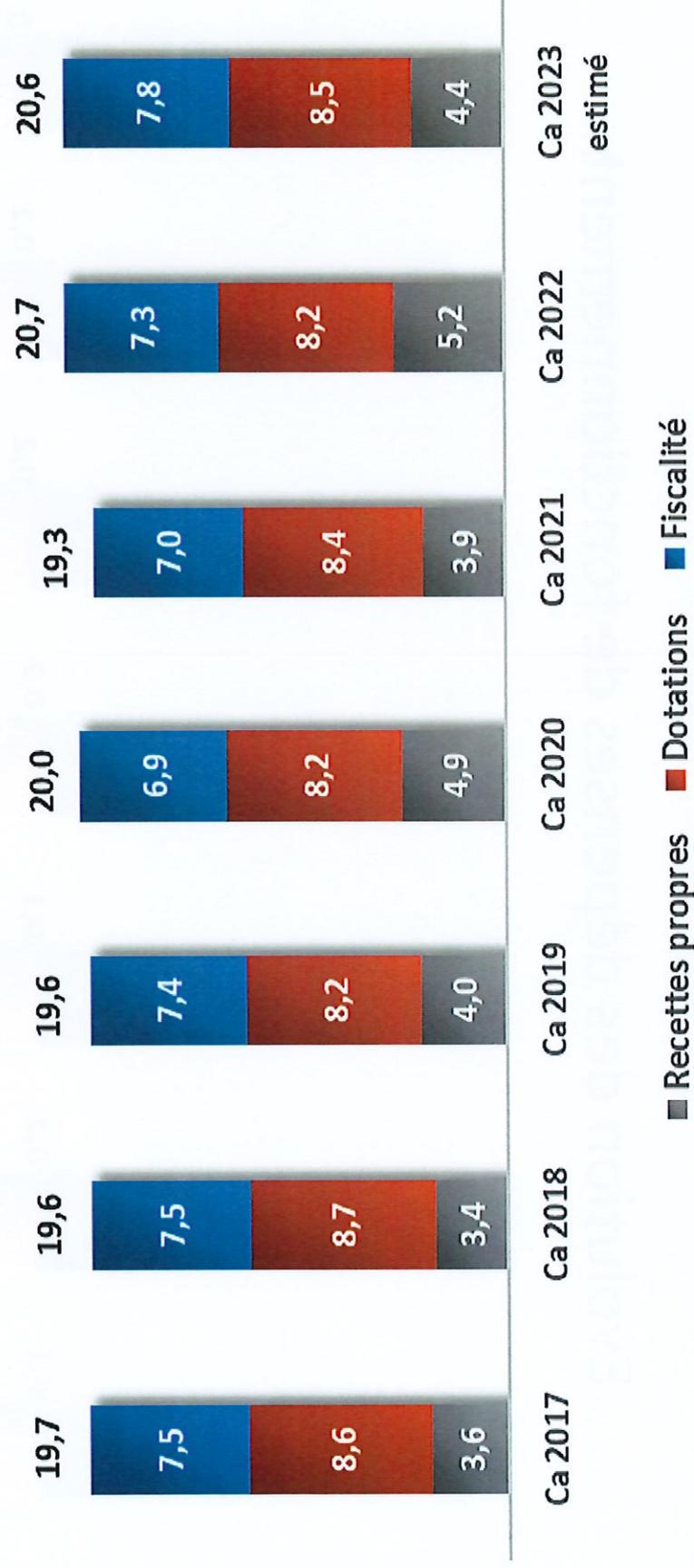


Touristes (en nombre)



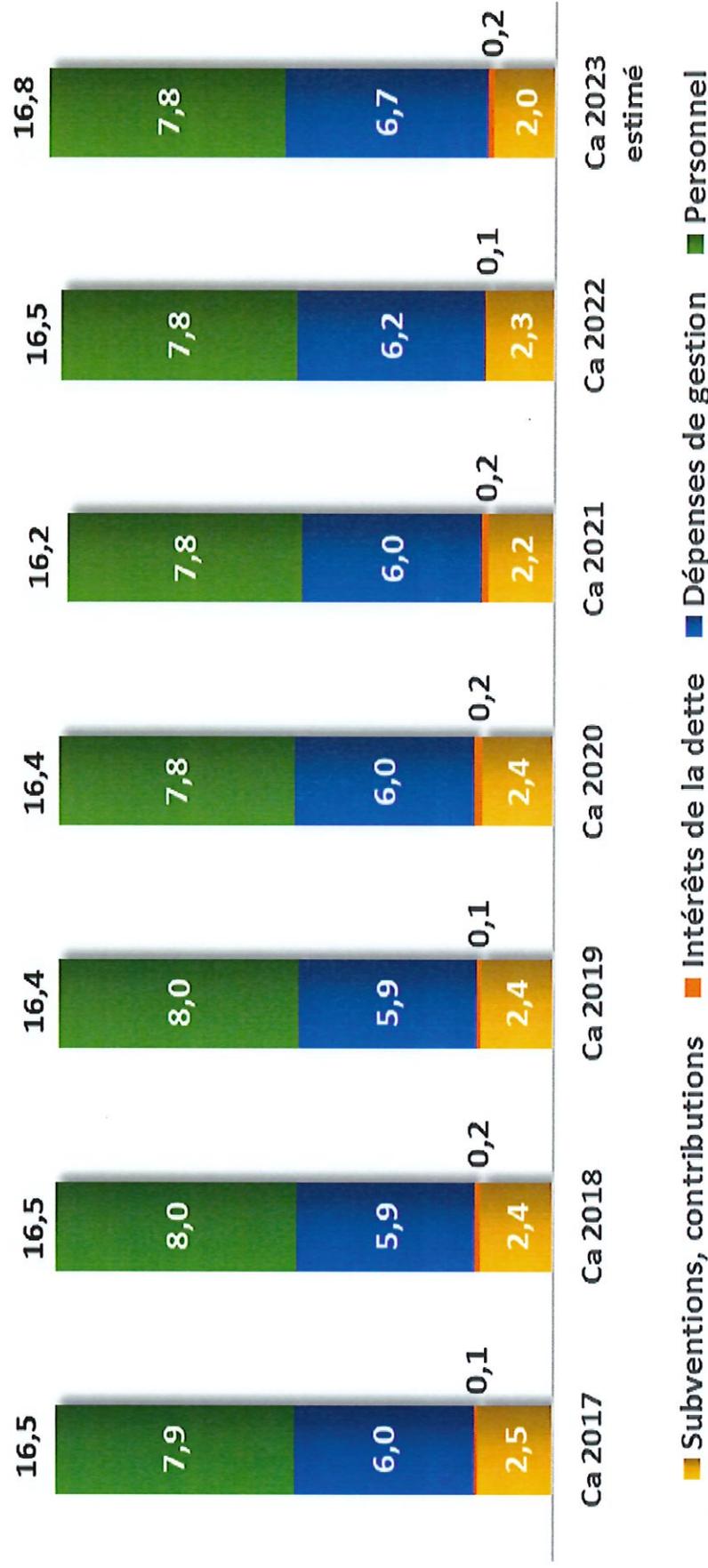
2 - La situation de la Ville préservée

Evolution des recettes de fonctionnement



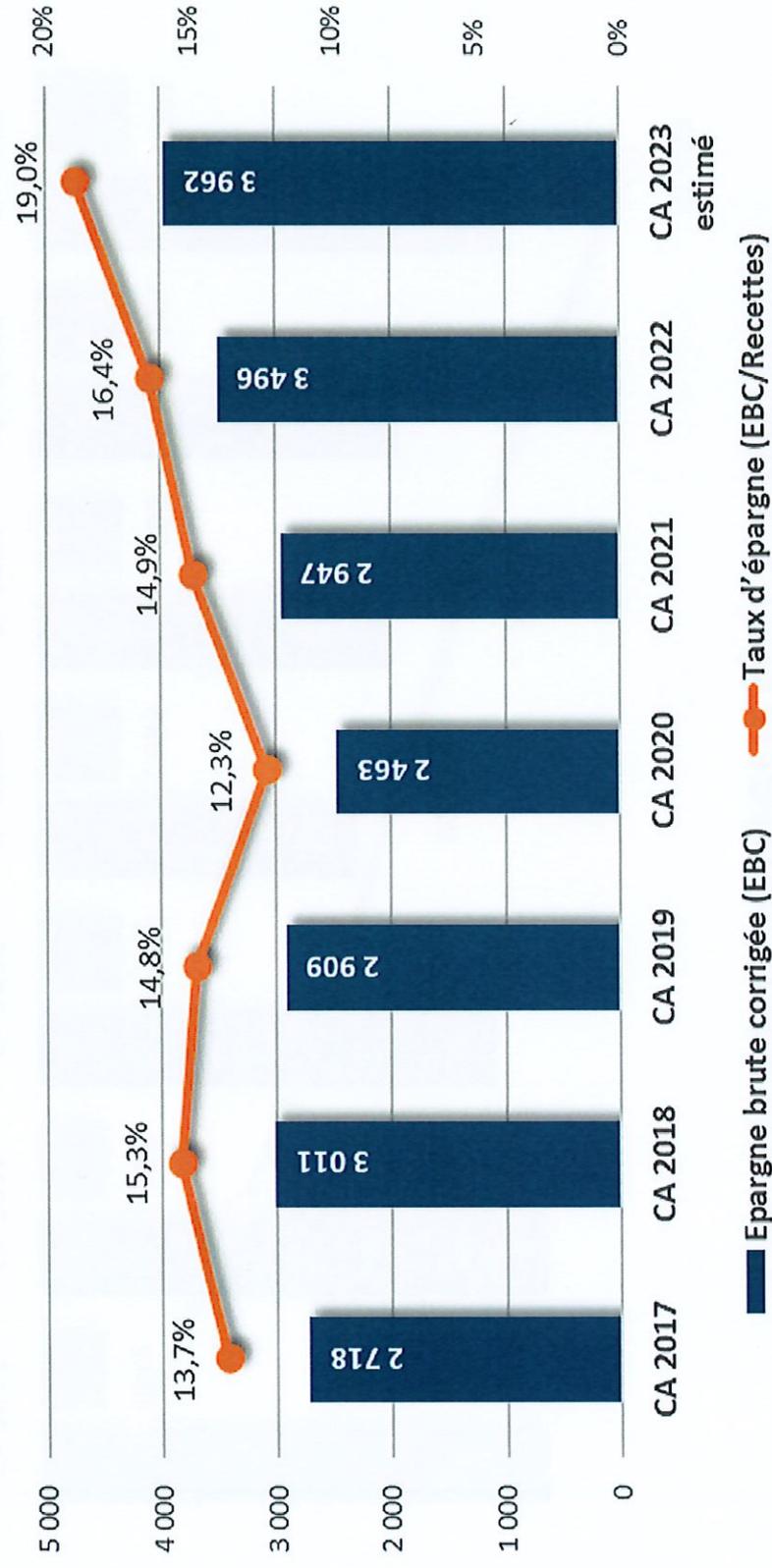
2 - La situation de la Ville préservée

Evolution des dépenses de fonctionnement

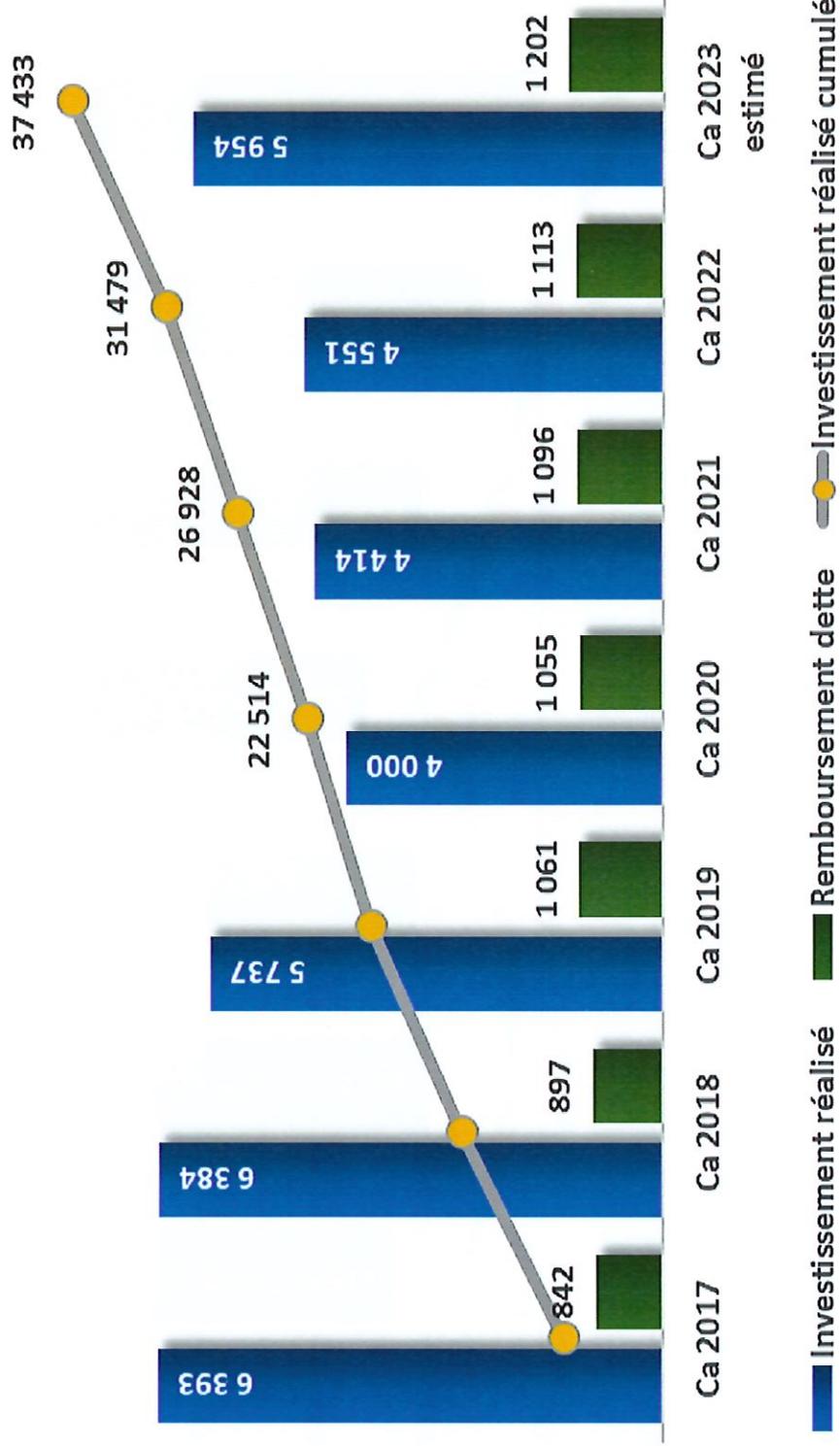


2 - La situation de la Ville préservée

Une épargne en progression



Un investissement qui s'intensifie

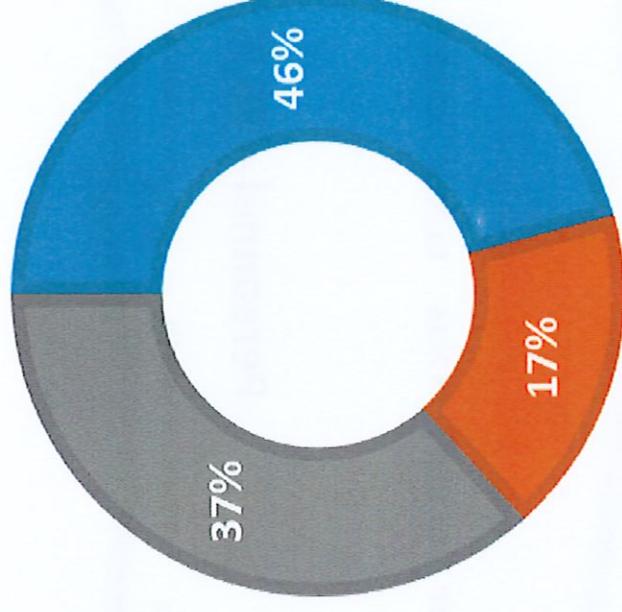


Financement du programme d'investissement

Investissements réalisés
de 2017 à 2023



37,4 milliards



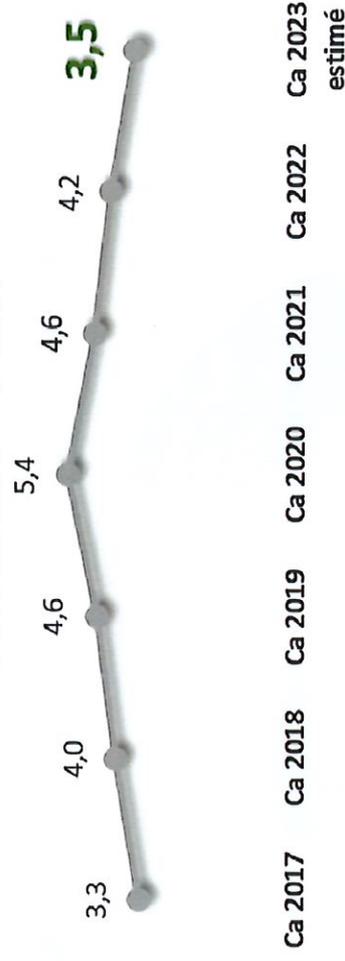
■ Epargne nette ■ Subventions ■ Emprunt

Une situation préservée

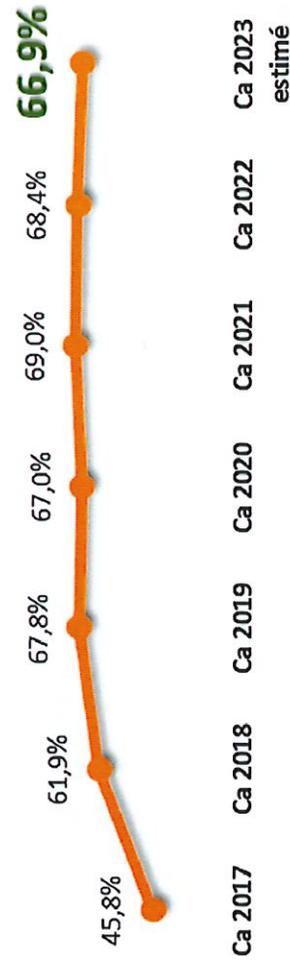
Epargne > 15 %



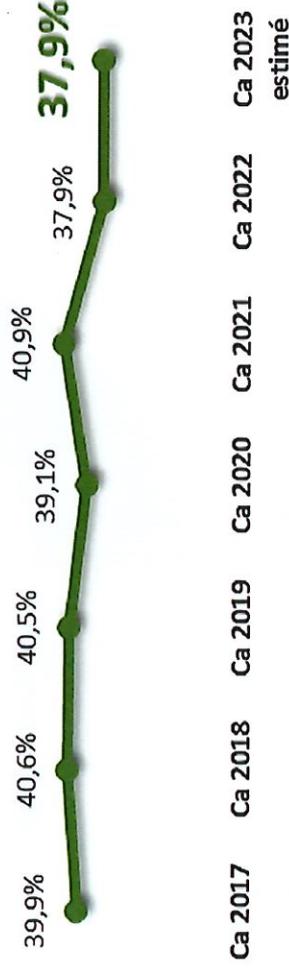
Solvabilité < 7 ans



Endettement < 150 %



Personnel < 36 %



Les engagements pluriannuels

La situation des AP-AE/CP fin 2023 *

	STOCK	CONSOMME	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
AP	33 023	21 894	6 729	3 215	1 152	33
AE	3 029	190	1 008	902	892	37

* en millions de francs CFP

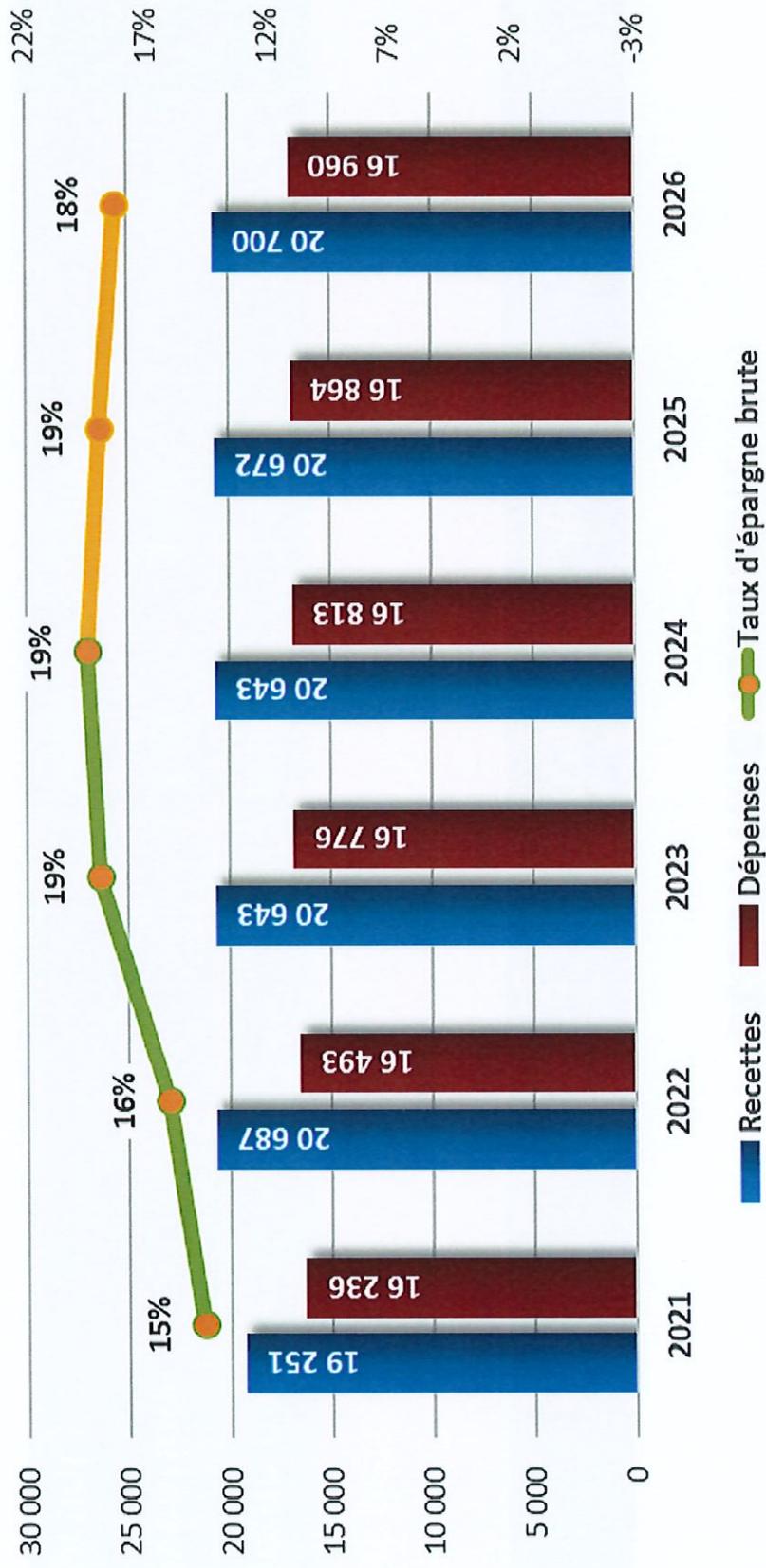


3. Les perspectives 2024-2026

- Reconstitution des recettes de fonctionnement
- Stabilisation des charges de personnel
- Rationalisation des dépenses de gestion
- Ajustement des subventions et contributions
- Niveau d'investissement soutenable de 6 milliards en moyenne annuelle



L'évolution de l'épargne



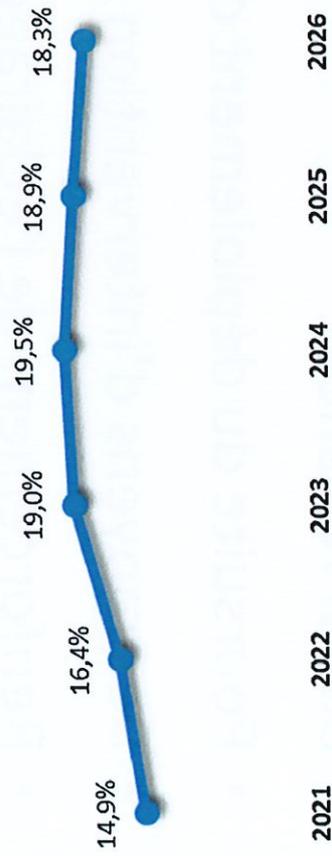
L'investissement 2024-2026 et son financement

	2024	2025	2026	Finance- ment
Programme d'investissement (hors dette)	6 000	6 000	6 000	18 000
Epargne nette	2 690	2 590	2 467	43 %
Subventions	1 200	1 200	1 200	20 %
Emprunt	1 500	2 000	2 000	31 %

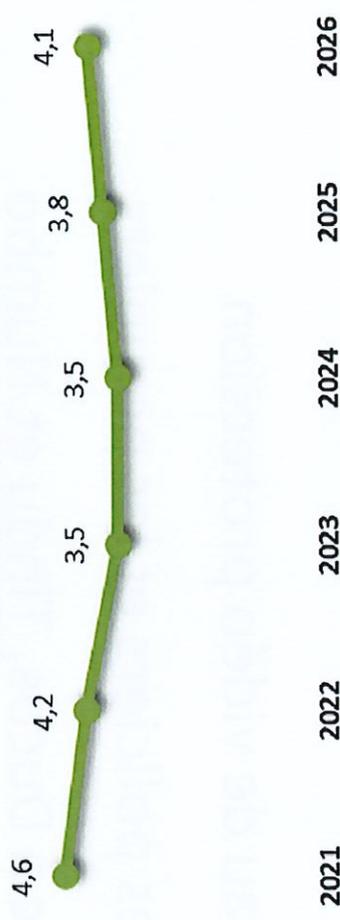


Une situation toujours préservée

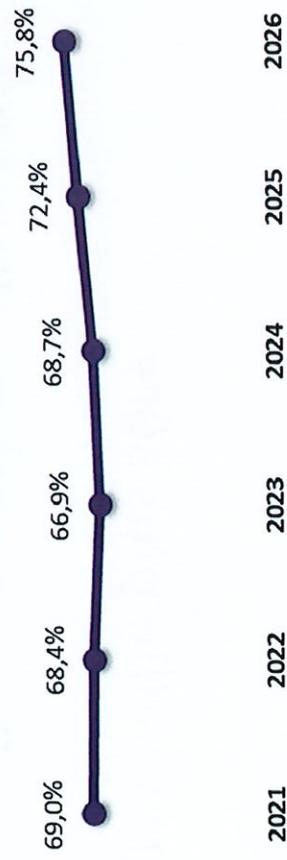
Epargne > 15 %



Solvabilité < 7 ans



Endettement < 150 %



Personnel < 36 %



4- Les orientations du budget 2024

- **Une ville plus sûre**
 - Deux nouveaux dispositifs anti-requins Château Royal et Anse Vata
 - Un nouveau service dédié à la surveillance de ces plages + des postes de surveillance
 - Poursuite du déploiement du réseau de vidéo protection
 - Des moyens d'intervention pour les policiers et les pompiers
 - Renforcement de l'éclairage public à Ducos, Tindu et Numbo



▪ Une ville harmonieuse et écoresponsable

- La finalisation de la requalification de la route de l'Anse Vata et du réaménagement de la promenade Roger Laroque
- Un programme de réfection de chaussées renforcé
- Aménagement de la rue Fernand Forest à Ducos
- Dernière phase de la requalification de la route du Port Despointes
- Renforcement du réseau d'eaux pluviales rue Jean Jaurès
- Renouvellement des conduites d'eau rues Copernic, Chautard et Kaddour
- Lancement des études de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle usine de traitement d'eau au Mont Té



▪ Une ville harmonieuse et écoresponsable (suite)

- Poursuite du programme de réfection des trottoirs du centre ville et de la route de l'Anse Vata
- Poursuite du renouvellement de l'éclairage public en LED
- Nouvelle piste cyclable reliant le rond-point de l'Eau Vive et le quartier Latin
- Réaménagement paysager de la place Bir Hakeim



▪ Une ville culturelle

- Livraison du bâtiment de la France Australe
- Aménagement d'un espace de loisirs et de mémoire sur l'ancien site de la polyclinique de l'Anse Vata
- Proposition de deux nouveaux rendez-vous culturels : le festival de Nouméa et la Nuit Blanche
- Poursuite du programme festif : carnaval, 14 juillet, anniversaire de la Ville, illuminations...
- Animations du centre ville : vide grenier, jeudi du centre ville et les dimanches en mode doux



▪ Une ville sportive

- Amélioration, entretien et modernisation des installations sportives municipales
- Sport action et les Olympiades : participation de 10 jeunes aux Jeux Olympiques à Paris
- Sport été : renforcement des appels à projets pour les jeunes des quartiers



▪ Une mairie proche de ses habitants

- Reconstitution du budget de la démocratie participative dont :
 - ✓ rénovation du plateau sportif de Tindu
 - ✓ installation de modules de jeux sur la plaine de Tindu
 - ✓ réaménagement d'un terrain multisport au PK6
 - ✓ éclairage du parc de jeux à Motor Pool
- Lancement de la réalisation du pôle jeunesse dans l'ancien hôtel de police
- Renouvellement de « Nouméa fête ses quartiers »,
- Valorisation des associations œuvrant pour la cohésion sociale et des espaces numériques municipaux



Merci de votre attention

